



Comment mobiliser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire en faveur du territoire de Plaine Commune ?



Sous la direction de *Jacques Prades*

Avec la collaboration de
Bérénice Alcalde,
Marius Chevallier
Pierre Georges,
Yamina Mamou,
Thomas Petit-Pzsenny

Décembre 2005

Jacques Prades

directeur de recherches, université de Toulouse2 le Mirail, responsable scientifique de CERISES

Bérénice Alcalde,

major du Master professionnel d'économie sociale de l'université de Toulouse 2 le Mirail, promotion Hérisson-2005

Marius Chevallier,

ENSAE et sciences Po Paris, doctorant en économie sociale à l'université de Toulouse 2 le Mirail et chargé d'études à CERISES

Pierre Georges

étudiant en master professionnel d'économie sociale,

Yamina Mamou

titulaire du master professionnel d'économie sociale de l'université de Toulouse 2 le Mirail, promotion Hérisson-2005

Thomas Petit-Pzsenny

ancien chargé d'études de CERISES

La logistique a été assurée par Isabelle Mattéi,

responsable administrative des masters et administratrice de CERISES



Réalisations et en-cours de cerises

2000-2001 : Etude pour le Conseil Régional de Midi-Pyrénées « **Etats des lieux de l'Economie Solidaire** » Publication Revue d'Economie Rurales et Urbaines n° 2, 2003

2001 : Co-organisation des **Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire Ronéotypé CERISES**

2001 et 2002 : Expertises (170 projets) pour le **SGAR de l'appel à projets « Dynamiques Solidaires »** Ronéotypé CERISES

2002 : Colloque international des 3^{ème} **Rencontres Universitaires d'Economie Sociale et Solidaire, « L'innovation en économie solidaire »** Toulouse
Publication Revue Terminal n° 91, 2004 « *Economie solidaire et nouvelles technologies* »

2003 : Évaluations des projets (46 projets) « **Dynamiques Solidaires** » Midi-Pyrénées

2004-2006 : En phase de finalisation Contrat avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations « **Coopérations, Technologies et territoires : Mondrgon, Toscane et Montréal** » Revue RÈCMA Revue Internationale d'économie sociale n° 296, 2005

2005 : Contrat agglomération Plaine Commune « **Pour le développement des initiatives solidaires et des entreprises sociales** »

2005-2007 Contrat Andalou « **Méthodologie des bonnes pratiques** » Sud-Ouest européen



CERISES
*remercie les acteurs de
l'économie sociale et de
l'économie solidaire de Plaine
Commune de l'accueil qui a été
réservé à l'équipe*

SOMMAIRE

Première partie « Etats des Lieux »	6
Préambule	7
I – Introduction	8
A – Schéma des natures de Ressources	14
II – Poids des Différentes Structures	15
A – Les Ressources Informationnelles	15
1- Illustrations	15
2- Structures par Villes	16
3- Conclusions	16
4- Carte	18
B – Les Ressources Financières	19
1- Prêts Solidaires	19
2- Prêts Locaux	19
3- Capital-Risque	19
4- Garanties et Cautionnements	20
5- Conclusions	20
6- Carte	21
C – Le Champ de la Production	22
1- Structures d’Insertion	22
2- Services à Domicile	23
3- Régies de Quartiers	23
4- Groupements d’Employeurs pour l’Insertion	24
5- Conclusion	24
6- Carte	26
D – Le champ de la consommation, de la répartition et des échanges	27
1- Jardins Coopératifs	27
2- Crèches Parentales	28
3- Systèmes d’Echanges Locaux	28
4- Echange Equitable	28
5- Réseaux d’Echange Réciproques des Savoirs	29
6- Habitats Collectifs	29
7- Structures par Villes	29
8- Conclusions	30
9 – Carte	30
III – Conclusion Générale de la 1^{ère} Partie	31
1- Répartition par Type de Structure	31
2- Répartition par Ville	31
3- Chronologie des Dates de Création des Structures	32
IV- Annexes	33
Annexe 1 : Glossaire	33
Annexe 2 : Charte de l’Economie Sociale	34

Deuxième partie « Le Maillage »	35
Introduction	36
I- La création de valeurs communes	38
II- La lutte contre l'exclusion sociale	41
A- L'exclusion de l'accès au travail.	
B- L'exclusion de l'accès au logement	
C- L'exclusion par l'accès au crédit	
Troisième partie « Recommandations »	45
Introduction	46
1ère recommandation : une manifestation annuelle récurrente	46
2ème recommandation : création des Assises de l'économie sociale et solidaire à Plaine Commune au premier semestre 2006	47
3ème recommandation : Mise en place de groupes de travail	49
A- Premier groupe de travail sur les coopératives d'habitation	
B- 2 ^{ème} groupe de travail sur les coopératives de services de proximité	
1- Commerce équitable, commerce éthique, AMAP, etc ;	
2- Services de proximité urbain (commerces de bouche, services aux personnes du domicile, etc)	
3- Services aux personnes à domicile agréé ou non agréé.	
4- « Autres services » : culture, environnement, échanges de savoirs, formation	
C- 3 ^{ème} groupe de travail : les structures financières	
Conclusions	56

Première partie

Etats des Lieux



Préambule

Le territoire de Plaine Commune¹ regroupe 8 communes : Aubervilliers, Epinay sur Seine, La Courneuve, L'Île Saint-Denis, Pierrefitte Sur Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse. Il comptabilise 308 310 habitants sur 42,7 km de territoire, 115 000 salariés dans 13 000 entreprises, 45 000 étudiants et deux universités.

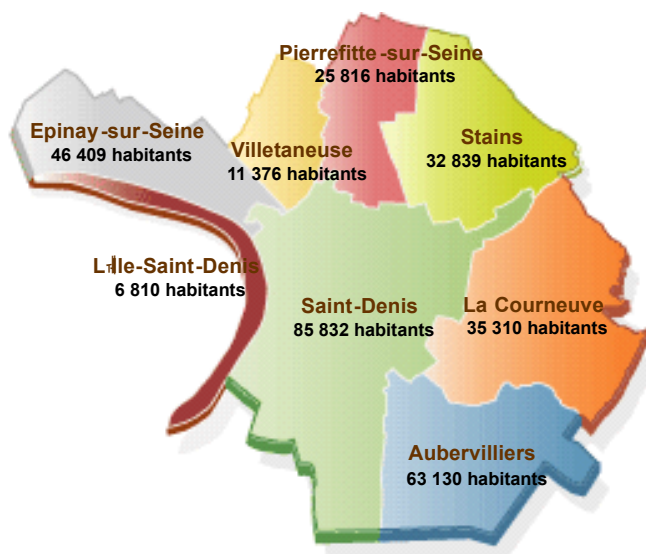
La tranche des moins de 19 ans représente près de 30 % de la population du territoire. Plus de la moitié des habitants (54,3%) ont un niveau de formation inférieur à V.

La part de la population étrangère est deux fois plus importante sur le territoire qu'en région Ile de France.

Le taux de chômage est de 17 % au 31 décembre 2003. Un demandeur d'emploi sur 3 est de longue durée.

Les femmes représentent 45,4 % de la demande totale de l'emploi. Le territoire de Plaine Commune représente près de 30 % des allocataires RMI du département alors que sa population totale ne représente que 20 %.

Les effectifs salariés se concentrent à près de 43 % sur la ville de Saint Denis.



¹ Toutes les données suivantes sont extraites d'un document de travail de Bernard Brunhes Consultants commandité par Plaine Commune. 27 avril 2004

Introduction

Économie sociale et économie solidaire

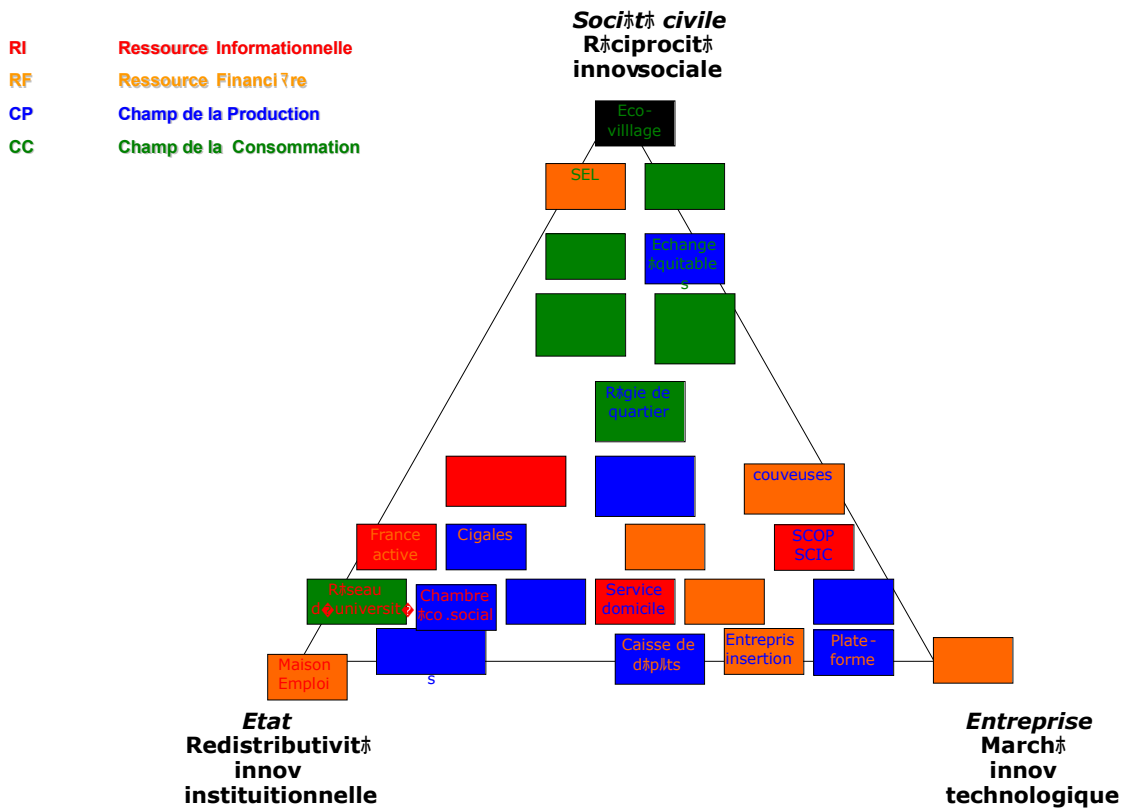
L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a publié dans sa livraison régionale Midi-Pyrénées du mois de juillet 2001, la première étude française sur l'économie sociale et solidaire en région. Elle s'appuie sur l'approche de l'ADDES (Association pour le Développement et la Documentation sur l'Économie Sociale) qui croise des catégories juridiques issues du fichier SIRENE (répertoire inter-administratif des entreprises et des établissements) avec des activités économiques relevant de la Nomenclature des Activités Françaises 1993. Ce croisement aboutit aux trois catégories de structures (coopératives, mutuelles et associations) issues de la charte de l'économie sociale définie en 1980 (voir annexe 1) et un résidu appelé « marges ». L'étude fait apparaître une première série de résultats qui sont approximativement proches des autres régions françaises. Cependant, ces résultats intéressants (l'INSEE fait remarquer qu'elle a privilégié une approche en termes d'établissements et non de structures juridiques) ne témoignent pas assez finement du domaine statistiquement microscopique de l'économie solidaire.

Ces résultats écrasent la floraison d'initiatives économiques solidaires (qui ne se situe pas nécessairement dans « les marges ») sous le poids des structures associatives de l'éducation populaire d'avant-guerre, de la philanthropie ou des comités d'établissement. Pour rendre compte de la dynamique en cours des micro-entreprises ou associations, c'est-à-dire l'intensité d'une part, et la nature des innovations sociales d'autre part, qui fait la spécificité de l'économie solidaire, on peut se prêter à une étude quantitative à condition de procéder autrement. En partant du territoire local, on a plus de chance de pénétrer ces activités, d'en mesurer l'importance quantitative autant que qualitative, même si la méthode est plus empirique.

L'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des services de proximité qui sont conçus à travers des espaces publics, dont la pérennisation est assurée par la combinaison de ressources marchandes, non-marchandes et non monétaires, et dont la finalité est explicitée au travers de chartes. La finalité de l'économie solidaire est double : lutter contre toute forme d'exclusion et intégrer dans la logique du couple « marché-État » une dimension de solidarité qui va au-delà de la redistribution.

L'économie solidaire ne se confond pas avec l'économie informelle lorsque celle-ci prend la forme d'activités irrégulières (le travail au noir ou plus généralement des

A - Schéma des Natures de Ressource
 et
 Positionnement Indicatif des Têtes de Réseaux dans le Champ ainsi Formé



II - Poids des différentes structures

II-A les Ressources Informationnelles

On trouve à Plaine Commune 42 structures, dont 40% à Saint-Denis, 17% à La Courneuve, 14% à l'Île St Denis, 10% à Aubervilliers et Stains, 5% à Épinay et 2% à Pierrefitte et Villetaneuse.

1- Illustrations

On peut cartographier les ressources informationnelles en suivant l'ordre des étapes que suit un porteur de projet : information, formation, projet et accompagnement.

L'information et la formation sont principalement localisées autour de grandes entités.

Des illustrations :

Miel (Maison de l'initiative économique Locale) s'est appuyée sur des structures pionnières comme la Boutique de Gestion à Saint-Denis et les missions locales. Depuis sa création, la Miel est un outil de proximité et d'aide aux jeunes entreprises. Elle leur propose une panoplie de prestations, formations – juridique, comptabilité, stratégie commerciale conseil – ainsi qu'un dispositif local d'accompagnement individuel. Un porteur de projet soumet son idée auprès des conseillers de la Miel qui jugent sa viabilité. Si le projet est crédible, la mission propose une ingénierie de montage qui épaulera le jeune créateur dans son aventure. Ils étaient 219 en 2003 à venir ainsi prendre conseil. En juillet 2004, le territoire d'intervention de la Miel s'étend à l'ensemble de la communauté d'agglomération. Par délégation, la Miel a poursuivi l'élargissement de son champ de compétences avec la création d'une première pépinière d'entreprises. Une deuxième pépinière ouvre à La Courneuve².

R.E.A.L.I.S.E³, qui rassemble 12 structures d'insertion professionnelle et sociale intervenant dans des secteurs économiques différents, participe activement au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Plaine Commune.

Représentant plus de 250 emplois, le réseau associatif propose aux entreprises et à leurs salariés une offre de services diversifiée et un catalogue de présentation, détaillant chaque structure membre et les services proposés.

MINGA⁴, qui réunit plus de 45 structures de commerce équitable, développe ses actions sur le territoire.

En 2005, est mise en place une formation sur les métiers du commerce équitable. La même année, a eu lieu le premier Salon international du commerce équitable. Minga a pour ambition de transformer son siège situé à L'Île-Saint-Denis en un véritable centre de ressources où les créateurs d'entreprise trouveront conseil et accompagnement.

² L'ECO Plaine Commune N°2/JUIN 2004

³ Idem

⁴ Idem

2- Structures par Ville

L'École de la Deuxième Chance (E2C) est une formation de jeunes adultes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins deux ans et habitant le 93. Il s'agit d'un parcours individualisé dans le cadre d'une alternance école/entreprise en direction des jeunes, sans diplôme ni qualification, qui ont conscience d'un niveau scolaire trop faible et d'une expérience insuffisante.

EPIE Formation : développe des actions d'accompagnement et de formations individuels et/ou collectifs, dans l'objectif d'entreprendre un parcours, un projet, un emploi.

Les projets et accompagnements des porteurs sont regroupés autour :

- d'acteurs individuels disséminés dans chaque commune sous la forme de couveuses d'entreprises,
- des coopératives d'activités. Les coopératives d'activité sont des structures d'accueil et d'accompagnement qui permettent à des porteurs de projets de tester en « grandeur réelle » leur future activité, tout en étant garanti du statut juridique de salarié. Les coopératives d'emploi sont le prolongement dans le temps des coopératives d'activité : l'entrepreneur salarié devient associé de la coopérative d'emploi. –
- de structures associatives

Dont :

St Denis : Action Artistic, ADAF - Association Dyonisienne pour l'Alphabétisation des Femmes, APEIS 93 - Saint Denis, Boutique de Gestion, C2IE, EPIE Formation, Femmes actives Association, GEAI - Groupement des Entrepreneurs Accompagnés Individuellement, GNTM Génération Nouvelles Technologies Multimédia, IKAMBERE, MIEL (la Maison de l'Initiative Économique Locale), Objectif emploi !, Pépinière d'Entreprise, RÉALISÉ, Voix d'Elles Rebelles, Réseau: Familial pour la construction environnementale et Riv'Nord.

La Courneuve : AFTAM, APEIS 93 - La Courneuve, AR-Jeux (Animation Recherche autours des Jeux), Centre de ressources des métiers de la maintenance (CR2M), École de la Deuxième Chance – E2C –, JADE (Jeunes Actions Dialogue Entreprise), Mission locale intercommunale de La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny.

Île St Denis : 123 EXPRESSION, IDEMU (Institut de l'écologie en milieu urbain), Minga, STAJ PERISCOOP,

3- Conclusion sur les Ressources Informationnelles

Initiatives et Environnement et SOLEILS.

Aubervilliers : AISPJA (MLI), Association pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, ASEA (Association Solidarité Emploi à Aubervilliers), Auto école plus et La Voix des Chômeurs

Stains : APEIS 93 – Stains, ELESS, SFMAD (Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement et Crystals Formation.

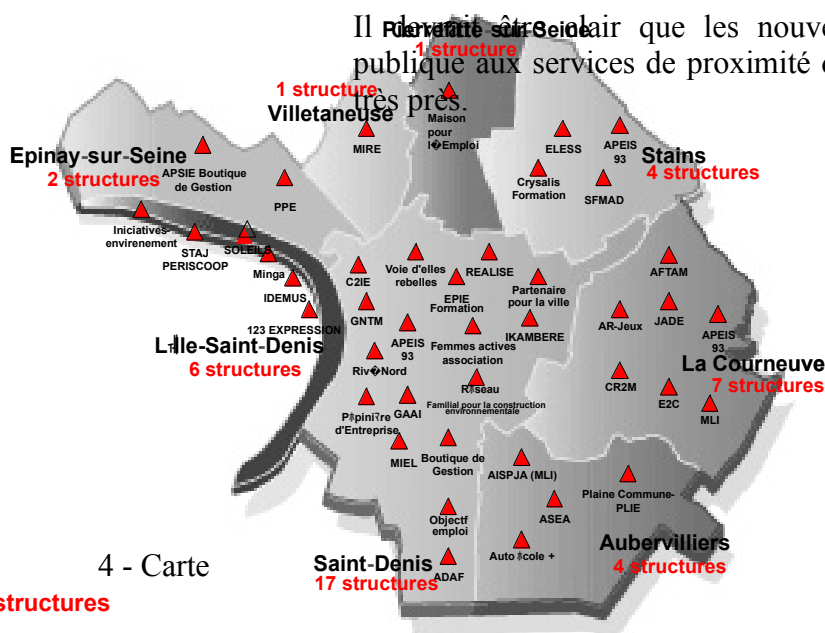
Villetaneuse : MIRE

Pierrefitte : La Maison pour l'Emploi

Bien que les chambres consulaires en France aient pris très tôt conscience du manque de formation des créateurs d'activités ou d'entreprises, le domaine de l'ESS est resté en retrait. En économie solidaire, l'innovation sociale favorise des économies de proximité et diminue les coûts de coordination mais l'originalité des montages et l'engagement des acteurs ne sont pas protégés de sorte que lorsque le montage est réalisé et le risque pris, le secteur lucratif capte gratuitement l'innovation : c'est le cas pour les services de proximité du domicile et à domicile. La nécessité de mettre en place une veille sociale et des aides à la création et à l'accompagnement doivent être reconsidérés sous ce jour.

Dans le territoire de Plaine Commune, d'un strict point de vue informationnel, les ressources ne manquent pas.

Il paraît évident que les nouveaux dispositifs d'aide publique aux services de proximité doivent être étudiés de très près.



4 - Carte

II-B Les Ressources Financières

A Plaine Commune, on trouve quatre structures financières.

1- Prêts Solidaires

2- Prêts Locaux

3- Capital-Risque

Les ressources financières retenues dans ce périmètre découlent de la totalité ou d'un des quatre critères de définition de l'économie solidaire : elles sont destinées à des publics d'exclus (c'est le cas de l'ADIE), à des initiatives locales (c'est le cas des plates-formes), à des projets éthiques (c'est le cas des CIGALES ou de la NEF), en complément à d'autres sources de financement (c'est le cas des lignes des collectivités locales) ou à l'ensemble des critères.

Au-delà des dispositifs de droit commun, qu'ils concernent l'ancienne Aide aux Chômeurs Créateurs (ACCRE), l'Encouragement au Développement d'Entreprises (EDEN) ou le Prêt à la Création d'Entreprises (PCE), qui sont accessibles à tous les créateurs, on peut identifier les outils financiers suivants :

- Les prêts solidaires (à 0 %) et les prêts ordinaires sont le fait principalement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE). L'ADIE est une association qui cherche à rendre autonomes des personnes exclues de l'activité économique en leur permettant de créer leur propre emploi grâce à l'accès au crédit. L'ADIE ne draine pas d'épargne. Les taux d'intérêt (hors prêts solidaires) sont généralement élevés mais le public concerné est celui qui est rejeté par les banques classiques de second rang. Le taux de risque d'impayé est exactement identique à celui des banques classiques en raison de l'accompagnement des porteurs de projets qui présentent pourtant des profils atypiques au regard des critères classiques des banques. Il n'existe qu'une seule ADIE sur tout le territoire. En 2004, elle a réalisé 165 prêts variant de 500 à 5000 Euros.
- Les prêts locaux sont le fait des plates-formes d'initiatives locales. Fédérées au niveau national au sein de France Initiative Réseau, elles ont pour objectif de lever des fonds pour financer des initiatives locales sous la forme de prêts d'honneur (c'est-à-dire à 0 %). Les plates-formes sont pénétrées majoritairement par les chambres consulaires et non par l'économie sociale et solidaire. Pour l'année 2002, alors que Plaine Initiatives visait 30 dossiers, seulement 20 ont reçu un avis favorable. La moitié des prêts ont été accordés à des porteurs de projets de Saint-Denis et Aubervilliers.

4- Garanties et Cautions

- Les sociétés à capital-risque sont composées de personnes physiques dont la finalité est de rapprocher l'épargne de l'investissement dans un souci de développement local ; elles prennent des participations dans le capital de sociétés en création ou en phase d'augmentation de capital. Les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES) sont une des formes possibles. Les sociétés à capital-risque ne peuvent aider que marginalement les associations (puisque'elles n'ont pas de capital), structure type de l'économie solidaire.
- Les garanties et les cautionnements sont fédérés par France Active au travers de 34 fonds territoriaux sur le territoire national.

5- Conclusions sur les Ressources Financières

L'ADIE fait apparaître en France une forte progression de ses activités. Le nombre de prêts accordés est quasiment proportionnel au nombre de chargé de clientèle qu'elle emploie, ce qui laisse présager d'un potentiel substantiel de créateurs, si le nombre de chargés de clientèle augmentait. Vu qu'elle ne collecte presque pas d'épargne, elle se prive de ressources suffisantes pour accroître son activité, sauf au prix d'une dépendance à l'égard des pouvoirs publics. Comme la nature de l'activité des micro-entreprises n'est pas un critère retenu des prêts accordés par l'ADIE, les taux d'intérêt des prêts élevés tendent à créer « un nouveau marché des pauvres » de sorte que cette association ne relève qu'incomplètement de l'économie solidaire.

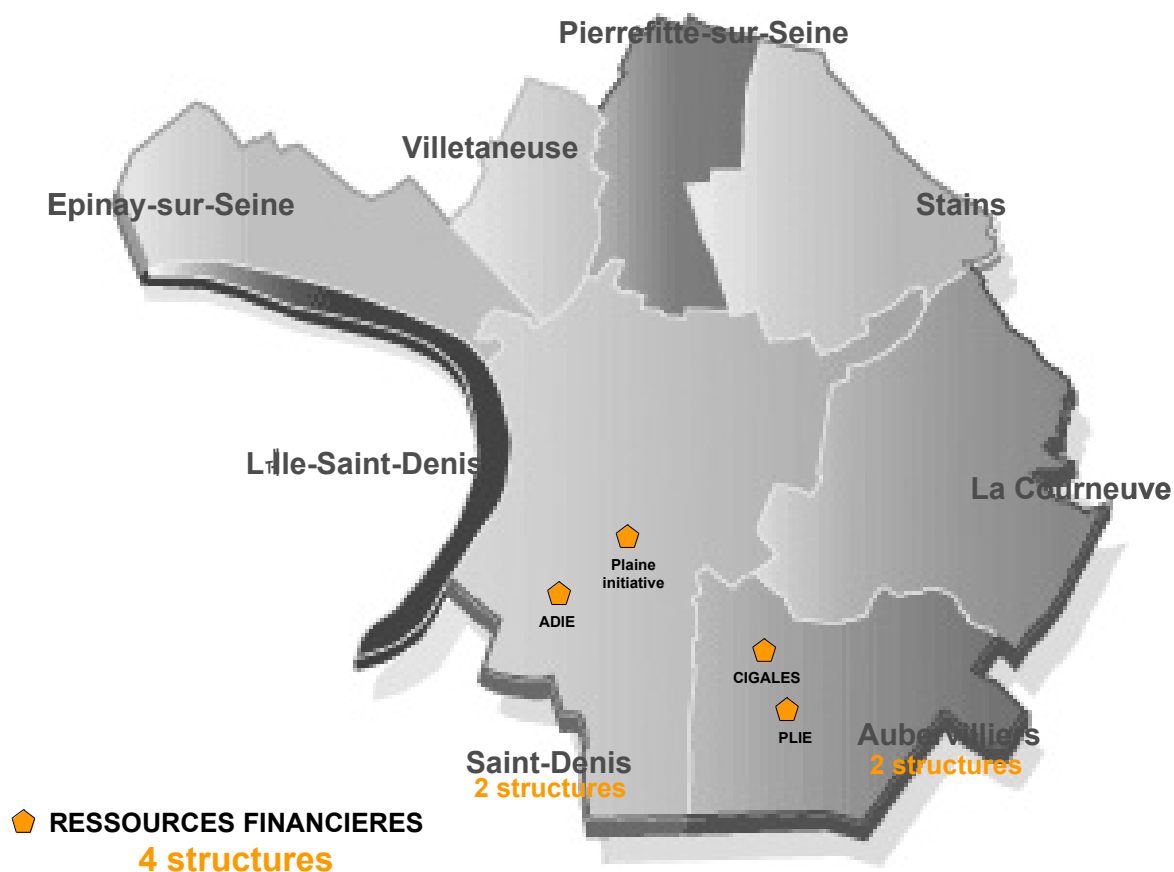
L'évolution de la micro-finance ira vers un professionnalisme dans l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui suppose un élargissement des segments d'intervention et un soutien public au fonctionnement.

La faiblesse du nombre de structures financières sur le territoire doit se mesurer au nombre de structures d'accompagnement et d'information, qui interviennent en amont de la relation entre ces structures et le public visé de l'ADIE (RMistes, chômeurs, etc), ainsi qu'en amont de la dynamique entrepreneuriale du milieu.

Notons que le nombre de porteurs de projets est très fortement lié aux dynamiques publiques mises en place (ainsi, il n'est pas étonnant que Saint Denis mobilise plus d'entrepreneurs que les autres communes).

6- Carte

RESSOURCES FINANCIERES



II-C Le Champ de la Production

Compte tenu de la définition ici retenue de l'économie solidaire, il n'existe pas de « tiers secteur » au sens statistique du terme. L'économie solidaire est insérée dans

A Plaine Commune, on trouve 30 structures dont 70% à St Denis, 13 % à Aubervilliers, 7 % à Épinay et La Courneuve et 3 % à Île St Denis

1- Structures d'Insertion

le secteur agricole, particulièrement dans le domaine bio ou au travers des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole, dans le secteur industriel ou dans la filière bois. Cependant, parce que les services relationnels (essentiels dans une économie sociale et solidaire qui valorise fortement la dimension sociale) se trouvent majoritairement dans le domaine des services aux personnes, c'est ce champ qui est au centre de l'économie solidaire.

On peut déceler cinq têtes de réseau.

- Les personnes en chantier d'insertion ou employées par un organisme développant des activités d'utilité sociale bénéficient d'un accompagnement pédagogique (acquisition de savoir faire et de savoir être) et d'une réelle situation de travail. Elles sont embauchées en CES ou en CEC, CIE, contrats en alternance, contrats de qualification, pour le temps du chantier, ou pour le temps nécessaire à leur parcours d'insertion. Ils existent 5 chantiers d'insertion : Bateaux- lavoirs, La Main Fine, Les Restaurants du Cœur - Relais d'Aubervilliers, Territoires et Halage
- Les structures d'insertion par l'activité économique ont pour objet de permettre à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. Ces structures regroupent les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Elles sont regroupées au sein de l'UREI (Union Régionale des Entreprises d'Insertion) et du COORACE (COMité des Organisations Régionales d'Aides aux Chômeurs), Il existe à Plaine Commune 5 EI : APIJ Bat (Association Pour l'Insertion des Jeune), ENVIE, Environnement et services, L'Usine et Femmes Actives. 1 ETTI : Emploi 93. 4 AI : Aux 4 000 fers, Coups de Mains, Info services a domicile 93 et Amicale Garde Malade 93.

Ces structures d'insertion sont en difficulté car les marges bénéficiaires sont étroites. Élément d'un dispositif public de lutte contre les exclusions regroupé au sein du Conseil National de l'Insertion

par l'Activité Economique créé par le décret du 7 mai 1991 mais qui n'est pas limité aux structures cités ci-dessus, elles sont à la marge des principes d'économie solidaire (les structures d'économie solidaire s'appuient avant tout sur la société civile et non sur l'Etat). Mais à son origine, elles émanaient d'initiatives de travailleurs sociaux et venaient rompre avec la logique de « la formation » comme seul remède au chômage.

2- Services à Domicile

- Les services à domicile comprennent les tâches ménagères, les gardes d'enfants, les aides aux personnes âgées, les livraisons de repas, les travaux de jardinage et les soutiens scolaires. Ils se sont développés sous l'effet de l'évolution démographique, de l'activité féminine, de l'accroissement du niveau de vie et de l'évolution du cadre de vie. Si le nombre de structures a faiblement progressé durant ces trois dernières années, cela devrait désormais évoluer plus rapidement. Les équivalents temps plein sont employés par des entreprises et des associations agréées par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sous la forme d'un agrément de qualité (personnes sensibles) ou d'un agrément simple. Il s'agit exclusivement d'activités à domicile et non du domicile. Notons que la venue d'entreprises privées dans ce domaine est localisée dans le soutien scolaire, le bricolage jardin et les tâches ménagères alors que les services aux personnes sensibles rentent davantage le fait des associations. Il existe à Plaine Commune 7 Association SAD (service à domicile) : ACSSAD, AFAD - Aide Familiale à Domicile, ASFMAD, APAD 93, Oriflamme, Seniors & Compagnie, SOS Habitat & Soins - Service Maintien à Domicile.

3- Régies de Quartiers

- Les régies de quartiers, représentées au niveau national par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier créé en septembre 1988, constituées des collectivités locales, des logeurs et des habitants, ont pour mission de nettoyer et d'embellir le quartier et de veiller à la qualité des relations de voisinage. Il existe qu'une seule Régie de Quartier (Maladrerie - Émile dubois à Aubervilliers). Une régie territoriale est en cours de constitution. Les régies sont tout à fait en phase avec les principes de l'économie solidaire, puisqu'elles se construisent par et pour les habitants.

4- Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

- Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification associent financièrement des entreprises du secteur marchand dans un processus d'insertion professionnelle dont les bénéficiaires sont des publics en difficulté. L'idée de fond est de dissocier la flexibilité nécessaire des entreprises du secteur privé et la stabilité du contrat de travail. Son implantation départementale est largement fonction de la densité du tissu industriel.

5- Club Régionaux pour l'Insertion

- Les Clubs RÉgionaux Pour l'Insertion (CREPI) sont des associations d'entrepreneurs privés du bâtiment, de la grande distribution, de l'assurance et de l'industrie. Le public concerné est des demandeurs d'emplois de longue durée, bénéficiaires ou allocataires du RMI. Environ 50 emplois ont été aidés l'an passé, plutôt en direction des jeunes. Le premier CREPI a été créé à Plaine Commune. Il a disparu depuis mais quatre CREPI ont été créés en Midi-Pyrénées.

6- Structures par Ville

St. Denis : ACSSAD, AFAD - Aide Familiale à Domicile, Amicale Garde Malade 93, APIJ Bat (Association Pour l'Insertion des Jeune), Bateaux-lavoirs, Coups de Mains, Emploi 93, ENVIE, Environnement et services, Femmes Actives Services (SCOP), Franciade, GE Partage, Info services a domicile 93, La Main Fine, L'Usine, Partenaire pour la ville a St Denis, Seniors & Compagnie, SOS Habitat & Soins - Service Maintien à Domicile, TAF ET MAFFÉ, Territoires et Mamy Papy Turbo.

Aubervilliers : ACR - Agir Combattre Réunir, Les Restaurants du Cœur - Relais d'Aubervilliers, Oriflamme et RQ Maladrerie - Émile dubois

Épinay: ASFMAD, et APEE - Agir Pour l'Emploi à Épinay.

La Courneuve : APAD 93 et Aux 4 000 fers.

Île St Denis : Halage.

7- Conclusion sur Les Emplois dans la

Le premier constat est que le nombre de structures de l'économie solidaire progresse peu durant ces dernières années alors que la faible croissance a incité les créateurs

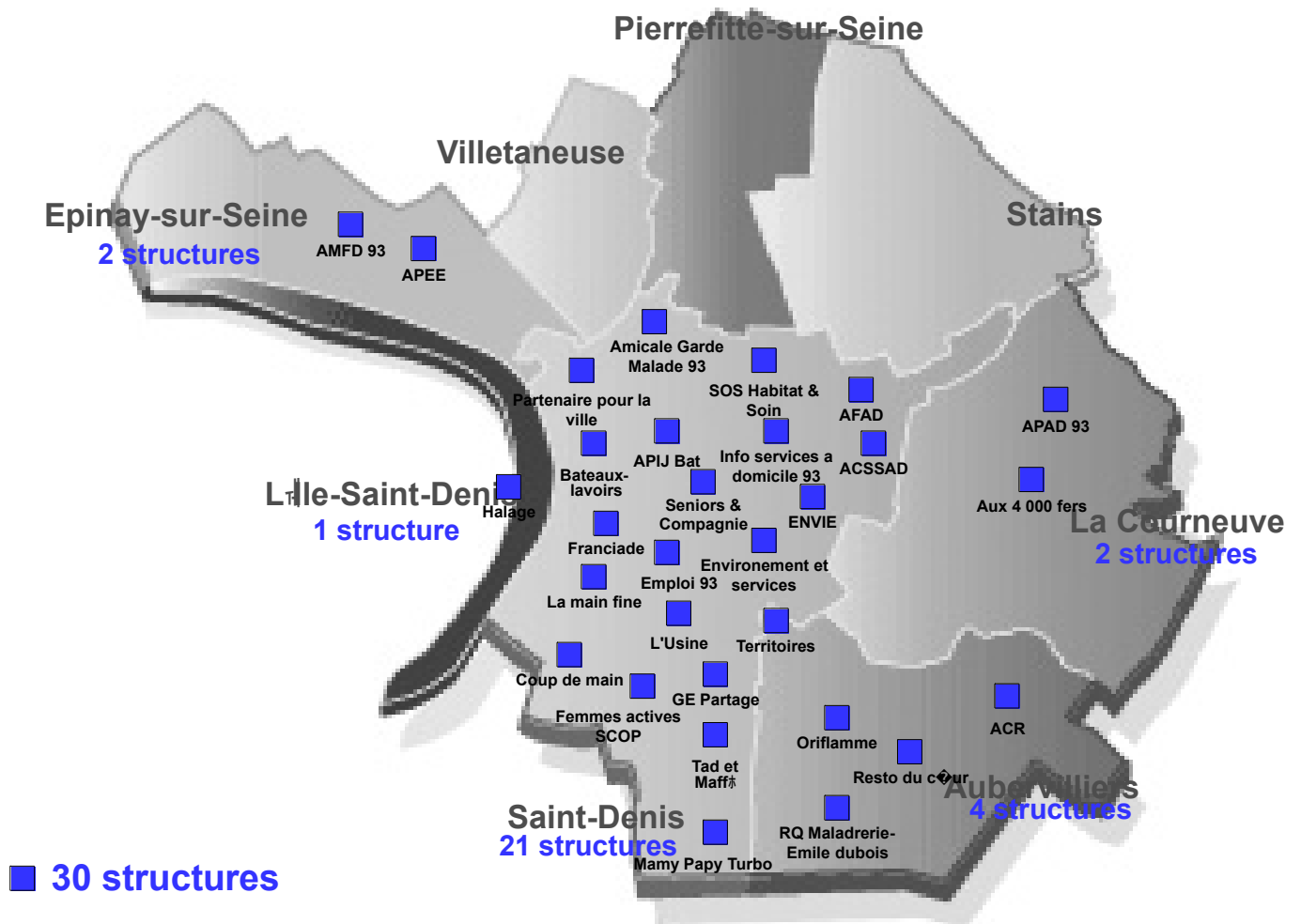
Production

de nouvelles structures à la prudence et que les personnes en situation de grande difficulté ont continué à progresser.

Le deuxième constat est que l'évolution des effectifs est fortement corrélée avec les politiques publiques (comme on l'a vu déjà pour l'ADIE dont le nombre de chargés de mission ne correspond pas à une contrainte de marché ou de mobilisation de la société civile, mais à une contrainte de subventions et d'impossibilité de collecter l'épargne). C'est le cas pour les AI qui ne progressent pas car la loi du 29 juillet 1998 indique que le salarié en insertion ouvre droit à exonération des cotisations patronales et d'allocations familiales dans la limite d'un nombre d'heures par salarié et par an. Cette limitation est un frein au développement de ces initiatives.

8- Carte

UTILISATION DANS LE CHAMP DE LA PRODUCTION



II-D Le Champ de la Consommation, de la Répartition et des Échanges

A Plaine Commune, on trouve 19 structures, dont 47% à St Denis, 21% à Île St Denis, et 16% à Aubervilliers et Stains.

1- Jardins Coopératifs

L'économie solidaire ne se limite pas au champ de la production issue des entreprises car on y insère également un certain nombre d'activités relatives à la consommation, l'échange et la répartition. Créer et gérer une activité (une crèche parentale) n'est pas identique à la création et à la gestion d'une entreprise, fût-elle une micro-entreprise. Plutôt que d'entreprises, il s'agit d'initiatives citoyennes économiques.

On peut identifier six formes-types :

- **Les jardins coopératifs**

Sous cette appellation, on peut distinguer deux grandes sortes, non catégorielles (c'est-à-dire qui ne sont pas rattachés à une profession) de jardins : les jardins familiaux créés en 1896 par l'Abbé LEMIRE et les Jardins de Cocagne qui visent principalement l'insertion.

Les jardins familiaux ont récupéré l'idée des progrès de l'horticulture née dans les Expositions en 1876, en l'adossant aux pauvres. Ce sont des parcelles de terre mises à disposition de personnes qui, en dehors de but commercial, les cultivent et en jouissent pour les seuls besoins de leur foyer. Au-delà d'une partition de l'espace qui en fait un vecteur de lien social, les jardins peuvent avoir un rôle pédagogique en direction des enfants des écoles, un rôle d'insertion pour des publics en difficulté ou un rôle d'adaptation pour les handicapés.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux n'a pas de représentation régionale, mais gère environ 25 000 adhérents en France. Les adhérents sont répartis en Midi-Pyrénées en deux catégories :

- les associations indépendantes qui ont le choix d'adhérer librement à la fédération.
- les comités locaux sont des sortes de délégations.

Le deuxième réseau, les Jardins de Cocagne, a pour objectif l'insertion des personnes en difficulté, autour d'un travail en agriculture biologique contrôlée et certifiée par un organisme agréé, et de la distribution prioritaire sous forme de panier à ses adhérents. Le réseau vise, en outre, la complémentarité avec des agriculteurs locaux. La grande différence avec le premier réseau tient à la vente des produits.

En termes d'emploi, les jardins familiaux occupent une faible part mais en termes de lien social, ils sont une forme d'autoconsommation non négligeable.

2- Crèches Parentales

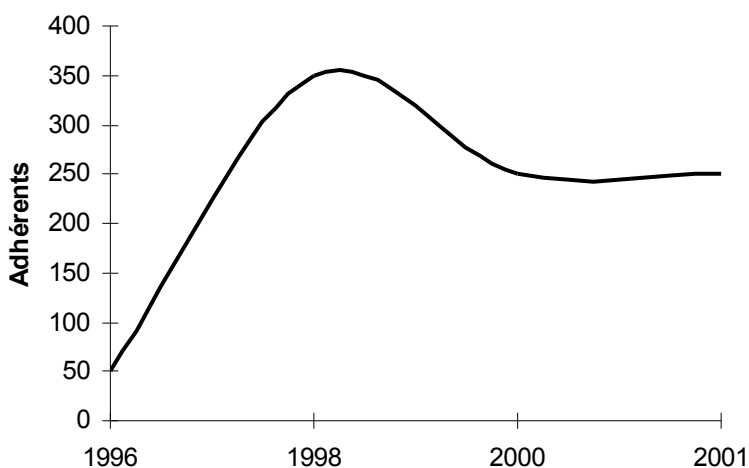
- **Les crèches parentales** sont nées dans les années soixante-dix en réaction au caractère hygiéniste des crèches collectives publiques et au manque de réponse quantitative de place.

3- Systèmes d'Echanges Locaux

- **Les systèmes d'échanges locaux** reposent sur le principe de la réciprocité différée. Chaque échangiste a un compte en une monnaie fictive qui retranscrit essentiellement des échanges de services.

Sur les études réalisées par CERISES en France, la courbe suivante représente le profil moyen d'évolution du nombre d'adhérent entre 1995 et 2001.

Tableau 1 : Profil moyen par nombre d'adhérents.



Source : CERISES, 2001.

4- Echanges Equitables

- **Les échanges équitables** permettent de garantir un prix aux petits producteurs du Sud. Ils concernent essentiellement des produits alimentaires.

La Coopérative **Andines**, est chargée de l'activité professionnelle (création et suivi de filières, importation et distribution des produits et services). Andines SA, est chargée de la partie financière. Cette SA est constituée de 109 actionnaires dont 21 collectifs de citoyens. C'est aussi un réseau de 200 groupes de producteurs, de collaborateurs.

ALICES (Agence de Liaison et d'innovation par la commercialisation des énergies solidaires) livre des repas cuisinés par 2 traiteurs locaux pour les entreprises, crée des événements par décoration et animation de repas, vend des produits alimentaires bio venant de toute l'Europe, accompagnés de fiches recettes (Paniers "Le Campanier"), assure des Relais pour services de repassage, retouches, accompagnement des personnes pour d'autre

5- Réseaux
d'Echanges
Réciproques des
Savoirs

association.

- Les mouvements des **réseaux d'échanges réciproques de savoirs** s'inscrivent dans le développement local grâce à leur capacité à mettre en réseau tous les types de populations sans considération de culture, de genre ou de génération. L'idée est que chacun est possesseur d'un savoir-faire, le plus souvent, qu'il ignore. **MILLE ET 1 SAVOIRS**, échanges et rencontres autour du Savoir, accueille pour valoriser vos savoirs en faisant rencontrer d'autres personnes avec lesquelles échanger. « Mille et un savoirs » peut accompagner tout projet à vocation sociale et culturelle, organise également des sorties collectives à vocation pédagogique et culturelle et valorise les actions associatives

6- Habitats
Collectifs

- **Les habitats collectifs** regroupent diverses expériences collectives menées dans des quartiers ou régions difficiles qui, selon le modèle des Community Development Corporations aux États-Unis, ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de quartiers défavorisés. En Europe, les éco-villages sont regroupés autour du Global Eco-village Network: il s'agit de communautés de personnes en nombre réduit qui combinent écologie de la vie, usage de technologies propres, mode de développement durable et prise de décision participative. Plusieurs expériences d'éco-construction sont en cours de constitution : en règle générale, elles tentent de remédier à la désertification rurale, en construisant des habitats écologiques par les habitants eux-mêmes, insérés dans des dispositifs d'insertion. En France, le mouvement coopératif n'a pas duré longtemps dans le domaine de l'habitation, mais on assiste à de nouvelles initiatives qui peuvent répondre aux évolutions actuelles de Plaine Commune

7- Structures par
Villes

St Denis: ALICES (Agence de Liaison et d'Innovation par la Commercialisation des Energies Solidaires), Arts et Rencontres - Café Culturel, ASAFI Association Solidarité, Amitié Français Immigrés, Boutique l'Altermonde, Déclit 93, Femmes de franc moisins, Lamaltourné Collectif de riverains et Les Enfants du Jeu.

Île St Denis : Andines, ÉBULLITION, SEL 93 banlieue nord et SOLIBIO.

Aubervilliers : Aubervilliers Radio (AR.FM), Société des Jardins Ouvriers des Vertus et Villa Mais d'ici.

Stains : Association des Habitants du Quartier du Maroc, EKI et Femmes dans la cité.

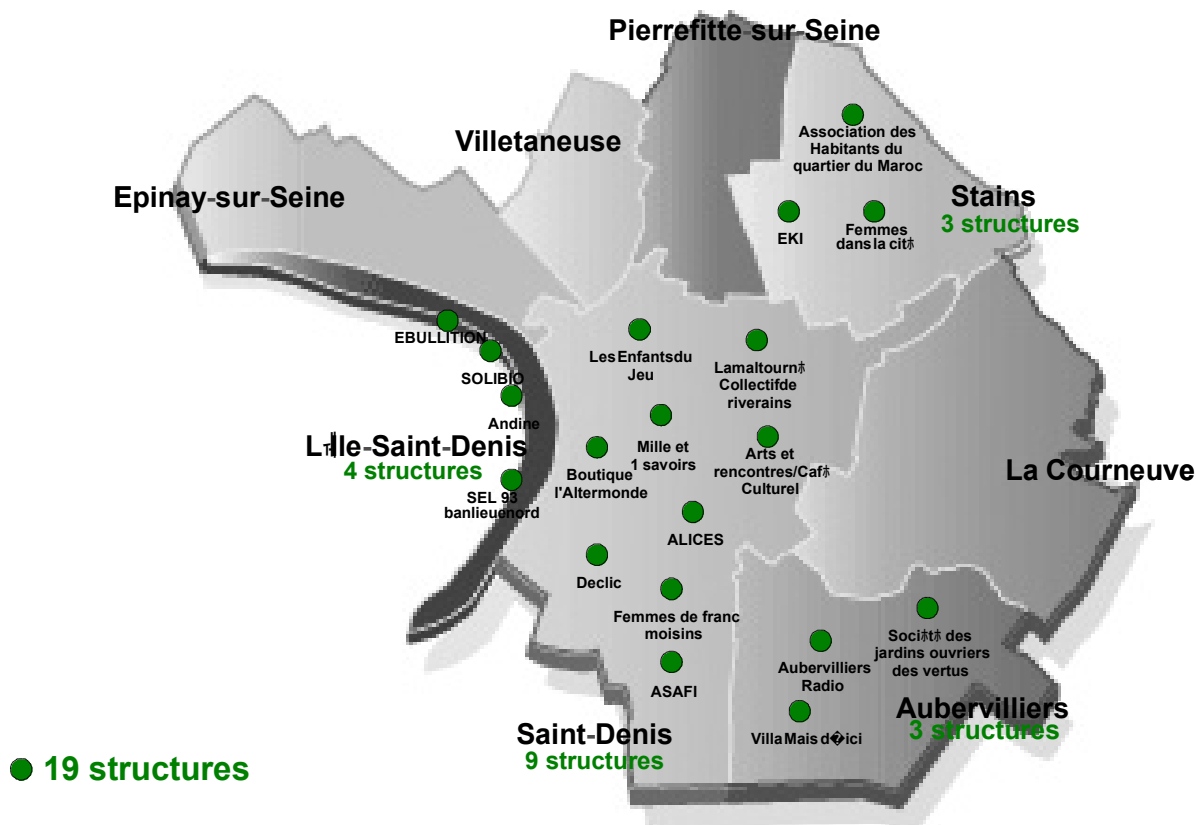
Ce domaine d'activité n'est pas à négliger car il s'agit d'un **gisement important d'innovations sociales** qui commence

8- Conclusion sur le Champ de la Consommation, la Répartition et les Echanges

à s'élaborer autour de relations d'entraide pour prendre ensuite la fonction d'activité et peut déboucher sur une micro-entreprise. Le partage entre les micro-entreprises et les activités est souvent ténu, mais la question est de taille car c'est dans **le jeu des frontières entre le domaine marchand et non marchand que réside la principale novation de l'économie solidaire**. Sans ces initiatives citoyennes économiques, la source des innovations sociales et solidaires serait tarie.

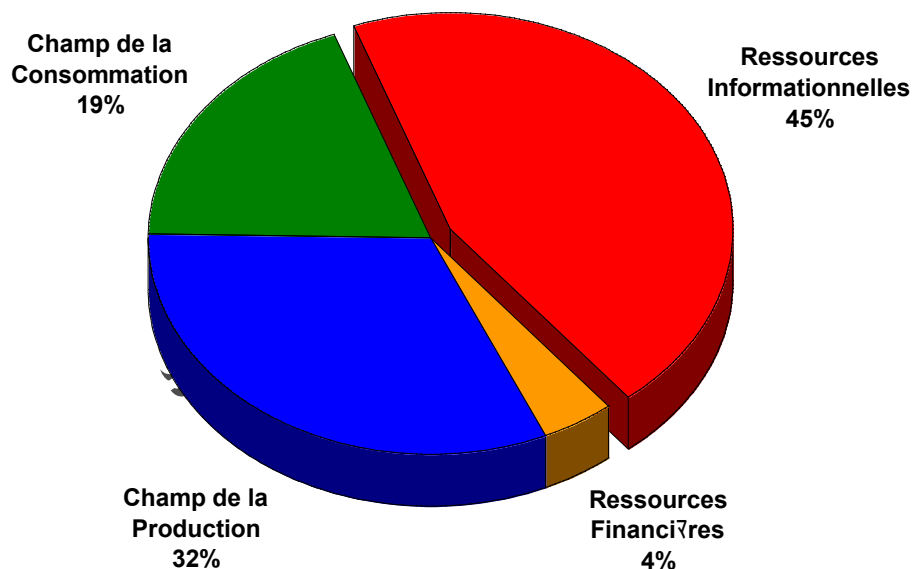
9- Carte

UTILISATION DANS LE CHAMP DE LA CONSOMMATION

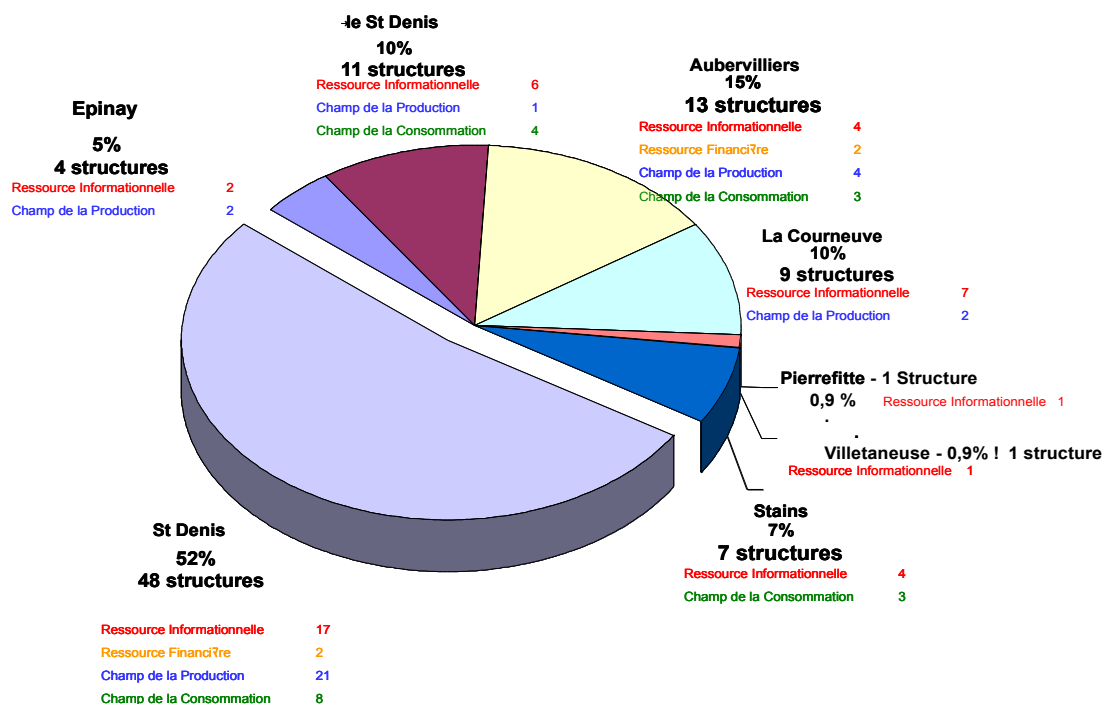


III - Conclusion générale 1 ère partie

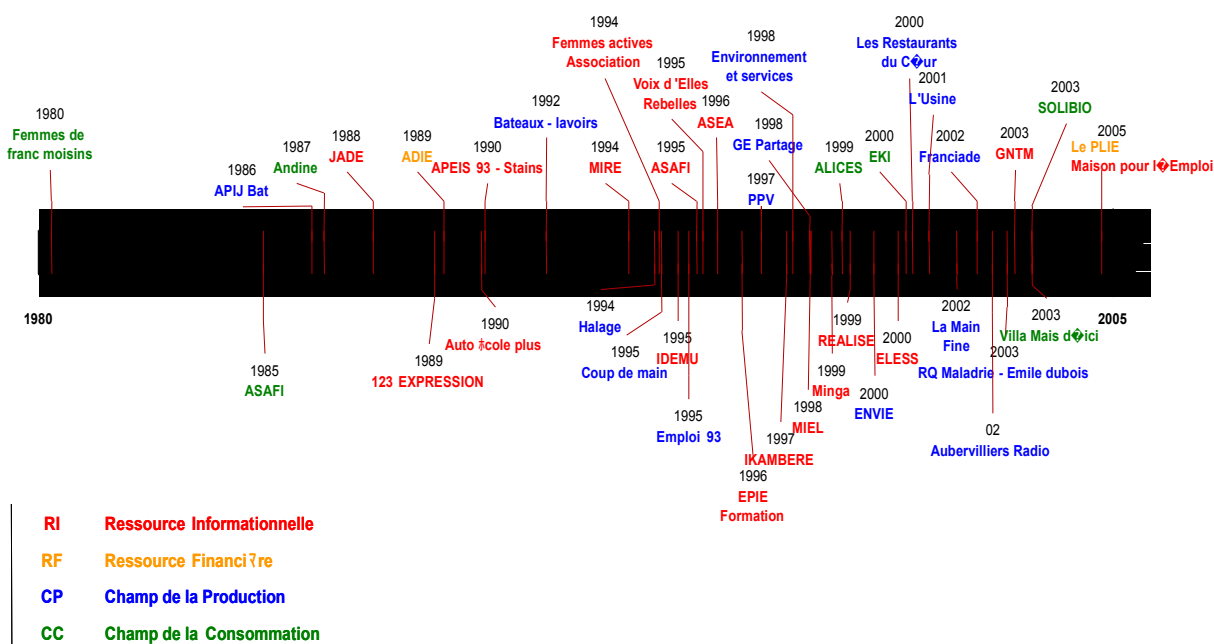
Répartition par type de structure



2- Répartition par Ville



3- Chronologie des dates de création des structures



Ce schéma est à vocation illustrative. Il est incomplet par souci de clarté visuelle. Nous avons essentiellement voulu mettre en évidence la profusion de créations en un temps relativement court et récent. Cette flèche illustre donc l'opportunité de la période actuelle pour catalyser un véritable maillage des acteurs du territoire autour des acteurs de l'économie solidaire.

IV – ANNEXES

Annexe 1 : GLOSSAIRE

ACCRE	Aide aux Chômeurs CREateurs
ADDES	Association pour le Développement et la Documentation sur l'Économie Sociale
ADIE	Association pour le droit à l'Initiative Économique
AI	Associations Intermédiaires : UREI et COORACE
CIGALES	Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire
CNLRQ	Comité National de Liaison des Régies de Quartier
CREPI	Club Régional des Entreprises Pour l'Insertion
EDEN	Encouragement au Développement d'ENTreprises
EI	Entreprise d'Insertion
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
NAF	Nomenclature d'Activités Française de statistique existant depuis 1993 et révisée en 2003.
NEF	Nouvelle Economie Fraternelle
MNCP	Mouvement National des Chômeurs Précaires
PCE	Prêt à la Création d'Entreprises
PFIL	Plate-Forme d'Initiatives Locales
SAD	Services à Domicile
SCIC	Société Coopératives de Production
SCOP	Systèmes d'Échanges Locaux
SEL	Base de données des entreprises et des établissements de l'INSEE qui attribue un numéro SIREN à personnes morales et physiques, un numéro SIRET à leurs établissements ainsi qu'un code APE.
SIRENE	

Annexe 2 : CHARTE DE L'ECONOMIE SOCIALE (1980)

"L'Humanité, en cette fin de siècle, affronte une crise de civilisation fondamentale. Celle-ci touche tous les aspects de la vie : les structures économiques et sociales, la cité, la vie politique et culturelle, l'homme lui-même."

Fort de ce constat, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs proclament leur attachement aux principes fondamentaux qui constituent la Charte de l'Economie Sociale. Ils ont la volonté, dans leur action quotidienne, de favoriser la conciliation harmonieuse de la rigueur économique et de l'audace sociale. Pour ce faire, les organismes coopératifs, mutualistes et associatifs rassemblent les hommes responsables et s'efforcent d'introduire ainsi un nouveau type de rapports dans les relations humaines, fondé sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité.

Article 1^{er}

Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2

Les sociétaires, consommateurs ou producteurs, membres des entreprises de l'Economie Sociale, s'engagent librement, suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3

Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

Article 4

Les entreprises de l'Economie Sociale :

- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles,
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5 Les entreprises de l'Economie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6 Les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7 Les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme."

Source : <http://www.place-publique.fr>

Deuxième partie

Le Maillage



Introduction

Les maillages existants sont nombreux et variés. Ainsi que cela avait été évoqué lors d'une des réunions de travail à Plaine Commune, il ne s'agissait pas de retranscrire l'intégralité des formes de maillage.

En nous plaçant dans une perspective dynamique, il nous a semblé important d'utiliser les informations sur les maillages existants et envisagés pour mettre en évidence les principaux obstacles à une intensification de ces maillages. Il nous semble, en concordance avec l'histoire générale de l'économie sociale et solidaire, qu'un maillage efficace doit s'appuyer sur deux orientations essentielles : la création ou le renforcement d'une identité commune ou destin commun l'identification de mobiles politiques tels que la lutte contre diverses formes d'exclusion

C'est à partir de ces deux points qu'un développement de l'économie solidaire pourra s'organiser en ancrant des partenariats multiples sur une mobilisation collective commune.

Il n'est pas difficile d'identifier les structures d'économie sociale et autres structures publiques et privées susceptibles de participer aux maillages car elles sont très structurées et fortement repérables.

Exclusion Sociale par le	E. Solidaire		E.Sociale		Marché		État	
	E. Solidaire	E. Solidaire	E.Sociale	E. Solidaire	Marché	E. Solidaire	État	E. Solidaire
Travail								
Crédit								
Logement								

La question qui est posée dans ce maillage est maintenant de proposer des pistes de sortie de ce différend en plongeant dans les racines historiques de ce mouvement avec une visée très pragmatique. Ce qui est en jeu est de créer une véritable dynamique sociale à Plaine Commune à partir de ce que nous nommerons à présent dans ce rapport, les entreprises sociales et les initiatives solidaires. Par « entreprises sociales » nous entendons toutes les formes d'entreprises marchandes qui n'ont pas pour objectif la lucrativité ; par initiatives solidaires, nous entendons les activités dont l'objectif principal est la densification du lien social.

Les entreprises sociales et les initiatives solidaires recensées dans la première partie de ce travail sont fondées historiquement sur deux objectifs:

- le premier objectif est **la lutte contre l'exclusion sociale** qui prend la forme d'un mouvement social. Si les individus sont exclus et isolés, rien ne se passe ; s'ils sont exclus et regroupés, tout est possible. Si dans une agglomération dont le potentiel fiscal est un des plus pauvres des agglomérations françaises, où le nombre de famille monoparentales est fort, où le taux d'endettement de loyer colossal, se crée une dynamique sociale, elle sera capable de porter et de développer des initiatives solidaires et des entreprises sociales. Pour que celles-ci aient un sens, il faudra les lier, ce que nous appelons « le maillage ». Si Plaine Commune ne peut pas se substituer au « mouvement social » parce qu'une structure administrative n'a pas vocation à soulever les masses, elle peut susciter les énergies et les initiatives en créant des potentiels dont pourront se saisir les habitants. La réussite d'une telle politique dépend de la capacité de l'appareil politique et administratif à s'effacer devant le mouvement social et devant les initiatives sollicitées.

- la deuxième explication tient à **la création de valeurs communes ou d'une communauté de destin**. Les entreprises sociales et les initiatives solidaires peuvent être l'expression de ces valeurs quand elles parviennent à s'inscrire dans un territoire. On constate que c'est au fond l'histoire -les habitudes, les modes de vie, les représentations, etc.- qui est le meilleur vecteur d'identification d'un territoire. Autrement dit, pour que Plaine Commune existe, il faut qu'elle vive... c'est cette durée qui construira peu à peu son territoire, pour peu que l'on s'attache à créer des récurrences, des « permanences du changement ».

1. La création de valeurs communes

Ici apparaît un problème franco-français, celui de la multiplication des découpages territoriaux qui se superposent : la commune, la communauté de communes, les pays, le département, la région, le bassin d'emploi, l'agglomération, la communauté d'agglomération, l'Etat, l'Europe, etc... qui, bien qu'il y ait un partage de compétences, nuit à la création d'une identité car une identité ne se découpe en compétences. Il n'y a pas d'issue locale à ce débat, qui a traversé la classe politique de C.Pasqua à J-P Chevènement en passant par D.Voynet qui n'ont pas eu la détermination allemande d'éliminer les découpages obsolètes. Tous ces découpages sont en concurrence, donc concourent à un épuisement des ressources pour valoriser une identité confuse. Ce n'est pas tant l'accroissement de la pression fiscale locale qui est en cause, bien que réelle alors que l'esprit de la loi se fondait sur des économies d'échelle, mais sur le fait que l'identité est difficile à percevoir lorsqu'il y a concurrence des images pour une même population. Au niveau de Plaine Commune, on ne peut que déplorer cette situation.

L'étude d'un territoire commence toujours par la délimitation de ses frontières. Il y a un dedans et un dehors et c'est ce partage qui contribue à l'unité et à la cohérence des espaces. Or, précisément, aucune métropole française, ni leur péri-urbanisation, pas davantage Paris que Toulouse ou Lyon, n'échappe aux deux forces qui transforment le mode de production et de consommation de l'espace : la mondialisation des économies et le changement de la composition sociologique des populations urbaines. A ces deux forces majeures, s'ajoute une troisième force contingente.

La mondialisation des économies a comme effet d'homogénéiser les différents espaces nationaux par la convergence des taux de croissance et de productivité en créant des disparités régionales plus intenses à l'intérieur de chaque pays ou zone. Pour partie, ce processus résulte du fait que l'Etat a perdu de ses prérogatives et donc de son efficacité au profit d'une part, d'entités plus vastes et notamment européennes qui font converger les moyennes et d'autre part plus locales au profit des collectivités territoriales dotées de rentrées fiscales disparates qui accroissent les écarts entre territoires. Le poids de l'industrie dans les économies est toujours aussi déterminant que dans le passé (par son importance dans la valeur ajoutée, son rôle moteur dans la R-D, sa fonction dans les modèles d'organisation du travail) et les services augmentent d'autant plus rapidement que les entreprises industrielles sont nombreuses car elles pratiquent assez fortement l'externalisation d'activités en favorisant l'intégration locale du travail. Cependant, ce qui a été modifié est que cette évolution n'a pas d'effet unilatéral sur le territoire car elle est corrélée avec des stratégies de segmentations d'activités qui font du territoire, un lieu d'attraction ou de répulsion, voire un lieu de passage. En découle une progression des emplois dans les TPE qu'on aurait tort de comprendre comme un substitut des emplois industriels.

Au total, les régions, les communautés d'agglomérations et de communes se trouvent donc en concurrence les unes avec les autres : les éléments démographiques, le potentiel d'activités de services dédiées aux entreprises ou aux particuliers, le taux de fiscalité et l'identité d'un territoire sont autant de facteurs qui valorisent un territoire. Comme il existe une économie locale, il existe désormais une politique locale. Sa mission est de dégager les centres d'attractivités économiques dont elle est plus capable que les autres de valoriser, en tenant compte des atouts de ses voisines les plus proches. Concernant la

puissance de Paris en France, la proximité géographique des territoires suppose de leurs parts, un choix dans la démarche.

Un changement sociologique important affecte, avec des vitesses différentes, toutes les métropoles françaises : c'est la substitution progressive des grandes familles bourgeoises, propriétaires de leur appartement, qui partent vers des maisons de banlieues riches, par l'arrivée d'une population à la fois sédentaire du cœur parisien mais aussi nomade le temps des week-end, utilisatrices de consommation culturelle dont les infrastructures publiques numériques et soucieux des questions environnementales, jouissant de revenus confortables à l'intérieur de familles nucléaires (c'est-à-dire sans ascendants) ou recomposées. De sensibilité de gauche, cette population porte au pouvoir des élus de même tendance dont le comportement vis-à-vis des banlieues tranche avec les pouvoirs anciens. Alors qu'il y a trente ans, la capitale se servait de sa banlieue pauvre pour ce qu'elle ne désirait pas chez elle, ses déchets, ses pauvres, ses étrangers et ses rapatriés, avec une rare violence, aujourd'hui on procède plutôt par annexion en vue de l'extension du centre. Le cas est d'autant plus visible ici que Paris est la capitale européenne la plus dense, opprimée par ses frontières; en les repoussant, elle freine la différence entre les prix du foncier entre la capitale et la proche banlieue pauvre, en banalisant les modes de vie de cette population urbaine (ce qui, entre autre, accroît le risque d'un glissement politique).

On doit ajouter ici un troisième élément plus spécifique à Plaine Commune et qui a trait à la centralisation française. Une partie de la population d'Île de France n'est pas inscrite territorialement parce qu'elle vit en transit sur le territoire, en passage dans le cheminement d'une carrière professionnelle ou en attente d'une promotion. Il n'est pas facile d'intégrer cette variable dans la définition d'un territoire.

Face à ces deux forces qui touchent à la fois le mode de production et de consommation de l'espace qui traversent toutes les grandes agglomérations françaises, Plaine commune, avec plus de 300 000 habitants qui en fait une des plus grandes communautés d'agglomération française, relativement uni dans son expression politique, n'échappe pas au dilemme qui traverse les politiques locales :

- Nous appellerons la première politique, la « résistance à l'envahisseur » ; elle consiste en des politiques publiques axées sur la population vulnérable, mais dont la capacité d'intervention des pouvoirs publics est limitée par le potentiel fiscal, précisément parce que la population est pauvre. Ces politiques ont tendance à stigmatiser une population qui l'est déjà trop (Stains et La Courneuve en sont en partie l'expression). « La résistance à l'envahisseur » ne peut se faire que par une politique active venant d'une impulsion par le haut. L'appel aux entreprises est rendu d'autant plus difficile que la localisation des ateliers des grandes entreprises résultent d'une multitude de facteurs dont la proximité géographique avec les centres décisionnels n'est plus une exigence.
- Nous appellerons la deuxième politique, la « gestion des sous-traitants » ; elle consiste à gérer la sous-traitance dont Paris est le donneur d'ordre ; le risque est de scinder le territoire de Plaine commune en deux parties, la première profitant de l'expansion de la capitale, la seconde accentuant son déclassement social. Notons que deux communes (Saint-

Denis et Aubervilliers) regroupent près de 50 % de la population totale de Plaine Commune et qu'elles occupent près de 2/3 des emplois. A y regarder encore de plus près, c'est même la partie sud de ces territoires qui occupe la très grande majorité de la population et des emplois. « La gestion des sous-traitants » résulte du laisser-faire du marché. Lorsque un Parisien sur trois travaille en dehors de Paris et 3 non Parisiens sur 5 travaillent dans Paris, les territoires limitrophes de la capitale sont donc aussi des lieux de passage qui facilitent la porosité du marché.

On voit bien la difficulté du dilemme : d'un côté, l'appel soutenu à l'Etat avec la volonté d'offrir à une population vulnérable des moyens limités, de l'autre côté, les forces vives du marché avec le risque de perdre toute identité par la banalisation des relations marchandes.

Une des idées maîtresses des auteurs de ce rapport est qu'il n'est pas inéluctable de s'enfermer dans ce dilemme ou bien de concéder aux deux politiques en même temps mais qu'il est concevable de ne pas séparer ce qui relève de la relation marchande et de la relation non-marchande, du marché et de la redistribution et que c'est dans le mixage de ces relations que se noue toute l'épaisseur du lien social produit par les initiatives locales. On aurait tort de penser que la relation non marchande sert de base pour être ensuite dépasser par la relation marchande. Il faudra dépasser les clivages traditionnels pour ne pas croire aux seules vertus du marché, de même qu'il ne faudra pas crier à la « marchandisation » chaque fois qu'une initiative comportera un caractère marchand ou s'indigner de « l'effondrement du service public » lorsqu'une mission pourra être mieux remplie par une structure associative ou coopérative.

La puissance publique décentralisée gardera sa force à trois niveaux de décision :

- d'abord, le cadrage des initiatives et leur répartition équitable sur tout le territoire,
- ensuite la maîtrise des sources financières,
- enfin l'évaluation régulière des projets. C'est donc elle qui définira le sens des évolutions, c'est-à-dire sa signification et leur direction, à condition qu'elle apprenne à faire-faire davantage que faire.

Il existe des voies certaines vers l'échec (celles du couple marché-Etat), mais il n'existe pas de formules magiques pour réussir. Tout est à construire.

Sur Plaine Commune, il existe pas moins de 95 structures sur lesquelles peut s'appuyer une démarche collective, sans compter les nombreuses initiatives informelles dont ces structures se nourrissent, pour peu qu'on ne cherche pas à définir strictement des modes d'organisation, de gestion d'organisation mais davantage des codes de bonnes conduites.

La finalité de ce travail est de partir de l'existant, parce que les entreprises sociales ne sont pas fondées sur des mobiles abstraits mais des réalités sociales, des micro-activités pour remonter le long d'un continuum vers des organismes dont la structure est économiquement plus stable au travers de plusieurs échelles du territoire.

2. La lutte contre l'exclusion sociale

Plaine Commune est caractérisée par les trois types d'exclusion sociale qui frappent les sociétés modernes.

A. L'exclusion de l'accès au travail.

L'exclusion sociale n'est pas un état mais un processus au travers duquel des individus perdent leur ancrage social. Dans une société économique où les relations marchandes priment sur toutes autres formes de socialité, l'exclusion par l'emploi est de toute importance car en perdant son emploi, l'individu perd sa fonction sociale.

Les luttes contre l'exclusion par l'emploi ont toujours deux volets : un volet portant sur l'employabilité de la population disponible sur un territoire donné et un volet sur le développement de l'entrepreneuriat. Les deux volets se traitent de trois manières différentes, en complémentarité les unes par rapport aux autres :

a. une première approche est celle de l'information : information concernant la qualité de la population de manière assez fine ; à titre d'illustration, sur un arrondissement de 120 000 habitants, Montréal a découpé en trois grands quartiers où ils ont pu identifier entre 6 et 11 « milieux de vie » différents par quartiers, exprimant à la fois des aspects démographiques, sociologiques et économiques. Puis, dans un second temps, sur la même portion de territoire, on a étudié quelles sont les disponibilités offertes en termes de formation, d'insertion, de création d'activités ou d'entreprises.

b. une deuxième approche est celle de la formation à des métiers, à des cultures et à des formes possibles vers le salariat ou à la création d'activités et d'entreprises. Il existe là un travail « d'ambassadeur de métiers » qui a déjà pris forme dans certaines associations d'insertion (voir le CREPI).

c. une troisième approche est celle de l'insertion, c'est-à-dire des procédures publiques d'intégration au travail par des entreprises appropriées.

La complémentarité de ces trois niveaux est essentielle : une entreprise d'insertion sur la gestion des déchets ne peut pas trouver place au sein d'une population dont l'employabilité se rapproche du bâtiment dans un territoire où l'on développe des formations à l'informatique.

B. L'exclusion de l'accès au logement

On prétend souvent que la première forme d'exclusion est celle de l'absence de travail puisqu'elle retire tout revenu ; pourtant l'obtention d'un RMI permet de percevoir un revenu sans travail, mais ne lutte pas contre l'exclusion car le montant de l'allocation ne permet pas la location d'un toit.

Le droit au logement suit en France deux directions : la première est celle du marché privé au titre soit de la résidence principale, soit au titre des résidences locatives. Depuis une vingtaine d'années, l'accent a été mis principalement sur les lois de défiscalisation dont la finalité est de faire financer le manque d'habitations par la défiscalisation, autrement dit, permettre aux ménages aisés de payer moins d'impôts en acquérant des biens immobiliers supplémentaires. Ces politiques se sont traduites par la

satisfaction de classes moyennes, jeunes, salariées et mobiles.

Mais ces politiques ont amoindri la possibilité d'allouer suffisamment de ressources aux classes plus populaires qui ne présentent pas les garanties nécessaires à ces locations. Les 5 dernières années, l'Etat a donné en défiscalisation l'équivalent de dix ans de politique du logement. C'est là qu'interviennent les politiques de grands ensembles. Celles-ci ont montré leur limites et le taux d'impayé des grands ensembles invitent à repenser ces politiques.

La crise du logement s'exprime par une flambée des prix qui tient à un manque quantitatif de logement, à une offre qui ne correspond plus à la demande notamment en raison de leur taille, aux politiques de démolition des lois Borloo qui reconstruisent en diminuant le nombre de logements sur un m^eme quartier et pousse les populations vulnérables à s'éloigner des centres en atteignant les quatrième périphéries. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) oblige les communes à construire des logements sociaux, ce qui revient, (contrairement à l'esprit de la loi) à parquer les pauvres dans les seuls lieux qu'ils peuvent véritablement payer ; et la loi sur la mixité sociale peut entraîner le refus de louer à une personne pauvre parce qu'il y a déjà trop de pauvre dans cette barre !

La crise du logement social en France s'accompagne d'une dégradation continue depuis 30 ans de la vie sociale dans les quartiers. Le manque de confiance dans les pouvoirs publics, mais aussi dans la propre capacité des habitants de ces quartiers à s'en sortir par eux-mêmes, mènent les familles mal logées au désespoir.

La règles simples qu'il faut comprendre pour sortir de cette situation explosive est que la vie sociale d'un quartier dépend moins de l'habitat que l'habitat ne dépend de la vie sociale. Plusieurs conditions sont réunies en direction des coopératives d'habitation :

- limiter l'effet d'aubaine créé par l'ANRU,
- créer un bloc d'habitat qui permettent des déplacements de population à partir d'une adhésion volontaire,
- acquérir des droits de propriété.

L'engagement des habitants pour essayer de résoudre leurs problèmes de logements par eux-mêmes, comme on le constate en Amérique du Nord, et particulièrement au Canada ont été découragés en France par des décennies d'Etat providence, d'assistanat, et d'une politique du logement social distributive et administrative.

C. **L'exclusion par l'accès au crédit**

En France, on compte plus de deux millions de chômeurs et plus de 5 millions de personne en situation de forte précarité. La finance solidaire permet de créer environ 10000 emplois. C'est dire la distance qui sépare la micro-finance de la lutte contre l'exclusion sociale. Pourtant, force est de constater que le nombre de prêts distribués par les organismes de micro-finance est étroitement lié au nombre de chargés de clientèle.

La liste ci-dessous regroupe plusieurs types de structures dont nous avons voulu sonder la volonté de se mobiliser pour le développement de Plaine Commune.

Leur intégration au maillage du territoire et avec les structures de l'économie solidaire peut se faire :

- en apportant des ressources financières et humaines
- en développant des partenariats commerciaux (rapports de fournisseurs,
- réseaux de prestataires dans les services à la personne)
- dans l'accompagnement et la mise à disposition de personnels

Ces acteurs sont :

- des structures d'économie solidaire non présentes sur le territoire de Plaine Commune
- des structures d'économie sociale
- d'autres entreprises privées
- des administrations

Au travers des entretiens nous avons pu mettre en évidence un certain nombre de partenariats en cours ou envisageables mais de nombreux autres maillages pourront être envisagés et suscités lors de la publicité autour des actions de communication (Forum, Assises) que Plaine Commune pourraient organiser.

	Nom	Coordonnées-Contacts
1	Agence immobilière à vocation sociale	01 48 05 05 75
2	ALJT - Association Logement des Jeunes Travailleurs - www.aljt.com	
3	AXA - Fondation Atout Cœur - 01 47 74 10 01	M. FOUCHARD Dominique dominique.fouchard@axa.fr
4	Banque Populaire	
5	Caisse de Retraite	
6	Caisse d'épargne Ile de France Paris	M. René PINSON directeur PELS 01 40 41 34 05 - assistante: melanie.dahl@ceidfp.caisse-epargne.fr
7	Caisses d'Epargne - Fondation pour la solidarité	76 bd Pasteur 75015 PARIS - Tel : 01 58 40 31 - email : didier.tabuteau@fondation.caisse-epargne.fr+E22
8	Chèque Déjeuner - La Fondation	M. POULNOT Jean-Philippe - Président
9	Chèque Déjeuner - La SCOP	M. POULNOT Jean-Philippe - 01 41 85 05 05
10	CNAV	
11	Crédit Agricole	
12	Crédit Coopératif - Agence St Denis	
13	Crédit Mutuel - Fédération IdF	M. Daniel Muller - 10-12, rue Roquépine - 75 008 Paris - Tél.: 01 55 31 70 70
14	Crédit Mutuel - Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture	Marie-Lorraine Kerr - Déléguée générale - Tél.: 01 44 01 11 61 - fondationlecture@cmutuel.com - marie-lorraine.kerr@creditmutuel3d.com
15	EDF Ile de France	M. Bartholomot, Directeur du Dév
16	FAPE - Fondation	
17	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives HLM	M. Vincent LOURIER. 01 40 75 79 48
18	Fédération Nationale des Centres Sociaux	
19	Fédération Nationale Léo Lagrange	Tel. 01 48 10 65 65 - Bénédicte FOUBET - Déléguée Régionale IdF - erll@leolagrange.org
20	Fondation Abbé Pierre	Christian BERAFATO directeur adjoint 06 07 79 83 02
21	Fondation de France	Responsable Dpart Agir Ensemble, Emploi, Insertion
22	Garrigue	61, rue Victor Hugo, 93500 Pantin 0148447403
23	Groupe SOS	Nicolas FROISSARD-Directeur des Partenariats
24	Habitat Solidaire	M. Dominique SCHALCK - Tél / Fax : 01.45.80.57.16 - habitats.solidaires@free.fr
25	La Ligue de l'Enseignement	M. Robert TURGIS, Directeur - www.laligue.org fol93@wanadoo.fr 01 48 96 25 25
26	La Mondiale	
27	MACIF - Fondation	JP GRISVAL-Responsable IdF
28	MAIF - La Fondation	M. Hubert OLIVIERO - Directeur - 05 49 73 87 04 - hubert.oliviero@marcireau.fr
29	MGET	
30	Médiation Sociale Immobilière	
31	Mutualité Française - Fédération, Nationale (FNMF) - www.mutualité.fr	Martine SEMAT - Chargée Devlpt Hte garonne 3 rue du Doyen Lefebvre - 31081 Tise
32	Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN)	
33	Mutuelle GFM	
34	NEF	Mme Emilie WIETZKE Déléguée Régionale Financement 01 44 87 00 04 paris@lanef.com
35	OCCE Office Central de Coopération à l'Ecole	
36	PACT ARIM Montreuil	M.DARTEIL directeur 01 49 88 46 80
37	Schneider Electricque Fondation	
38	URIOPPS	
39	URSCOP	
40	Vediorbis Fondation	Mme Séverine Reboullet organisatrice de la journée du handicap 04 37 53 24 50

Troisième partie

Recommandations



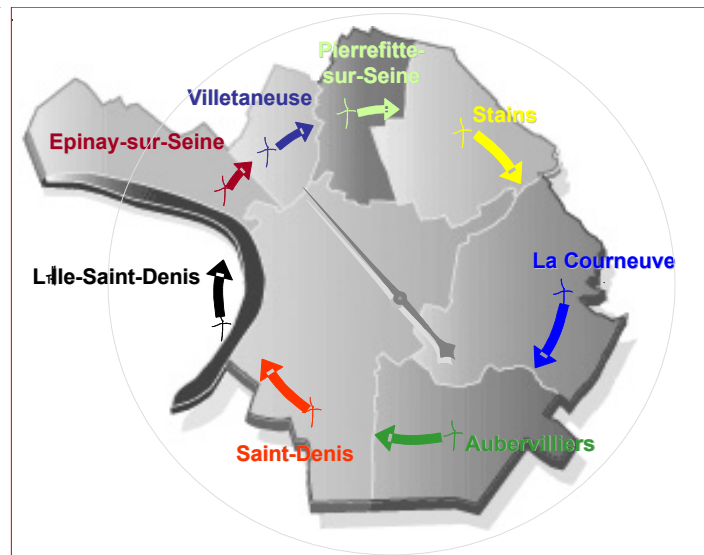
Nous avons vu dans la deuxième partie de ce travail que le maillage doit s'appuyer sur les principes de « communauté de destin » (création de valeurs communes et d'une identité territoriale) et de mobilisation pour la lutte contre les exclusions. Or les entretiens avec des représentants des initiatives solidaires et des entreprises sociales durant l'état des lieux, notamment axés sur les dynamiques partenariales, ont fait apparaître un certain nombre de difficultés sur lesquelles vient buter l'agglomération d'activités.

Ces difficultés sont au nombre de trois :

- mettre en relation visible et concrète les acteurs du domaine,
- inciter les habitants à la prise d'initiatives
- identifier des programmes de travail autour de pôles fédérateurs.

1^{ère} recommandation : une manifestation annuelle récurrente

Pour remédier à la première difficulté, c'est-à-dire, mettre en relation visible et concrète les acteurs du domaine, on peut envisager la création d'une manifestation annuelle qui se dotera d'un titre, par exemple, « Forum annuel d'économie sociale et solidaire de Plaine Commune », puis d'un thème renouvelé chaque année, correspondant à une famille du domaine, prise en charge, du point de vue de l'organisation par une structure de la ville qui accueille et Plaine Commune.



Par exemple, la seule régie de quartier se trouvant à Saint Denis, on pourrait imaginer en 2006, le « **Forum annuel d'Economie sociale et solidaire de Plaine Commune. Les régies de quartiers** » qui se déroulerait à Saint Denis.

L'année suivante, en 2007, le « Forum annuel d'Economie sociale et solidaire de Plaine commune. Les jardins ouvriers », serait organisé à Aubervilliers.

Et ainsi de suite, ce qui aurait l'avantage de donner à chaque commune une responsabilité et un échéancier d'initiatives.

La manifestation serait organisée autour de trois pôles :

- la valorisation des initiatives du thème de la commune qui accueille et les initiatives du même thème sur Plaine Commune,
- des stands des 95 structures qui acceptent d'y participer et des 40 structures d'économie sociale,
- des conférences d'universitaires spécialisés en ce domaine doublé d'acteurs de terrain.

La régularité de l'opération est impérative : mois de septembre, ou mois de janvier ou juin mais régularité de la date. Il faut par ailleurs éviter de multiplier les réunions afin d'éviter la constitution d'un groupe d'initiés, restreint autour de quelques personnes ou structures qui auront suffisamment de moyens humains pour y participer.

Cette manifestation régulière pourra contribuer à renforcer un sentiment d'appartenance commune à un même territoire, condition essentielle d'un véritable maillage des acteurs présents sur le territoire.

2^{ème} recommandation : création des Assises de l'économie sociale et solidaire à Plaine Commune au premier semestre 2006

Depuis que la compétence du domaine de l'économie sociale et solidaire est du ressort de la Communauté d'Agglomérations de Plaine Commune, plusieurs travaux ont été réalisés sur la définition de ce champ, la transférabilité des compétences, le repérage des acteurs de l'économie solidaire et le maillage possible avec l'économie sociale.

A l'issue de ces travaux, des recommandations pour développer ce domaine ont été proposées par les différents spécialistes ayant travaillé sur cette question. Ce qui fait la particularité de cette étude est que les recommandations résultent d'une étude des initiatives locales. Autrement dit elles ne viennent pas d'en haut. Il s'agit plutôt pour nous de permettre de s'exprimer et de mettre en cohérence ces initiatives.

Après avoir synthétisé les informations recensées lors des entretiens et avoir proposé une analyse du contexte socio-économique et politique dans lequel un maillage dynamique pourrait se développer, il s'agit de rendre la parole aux acteurs des initiatives solidaires et des entreprises sociales : l'objet des Assises est de rendre public la démarche dont devront se saisir les 95 structures de l'économie solidaire repérés et les 40 autres structures rencontrées susceptibles de participer au maillage et de soutenir les dynamiques à l'œuvre et à mettre en œuvre. Si les acteurs se mobilisent sur ce programme de travail qui vise à résoudre un certain nombre de difficultés de logement, de services de proximité et de financement propre à Plaine commune, on peut s'assurer de posséder d'ici un an une véritable politique de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

Si l'idée est retenue, chacune des structures recensées devra s'approcher d'un des programmes évoqués. Il est donc essentiel que toute la communauté pour qui l'homme devrait être au centre des activités économiques, se mobilise lors des Assises car des choix seront ensuite faits sur le territoire. Parmi les 40 autres structures, celles qui font partie de l'économie sociale auront donc une importance particulière.

Ces Assises réuniront par ailleurs les différents élus de Plaine Commune, les maires des communes, les responsables techniques en charge de ce dossier et les responsables des études scientifiques.

Il est important que la société civile se mobilise pour ces Assises.

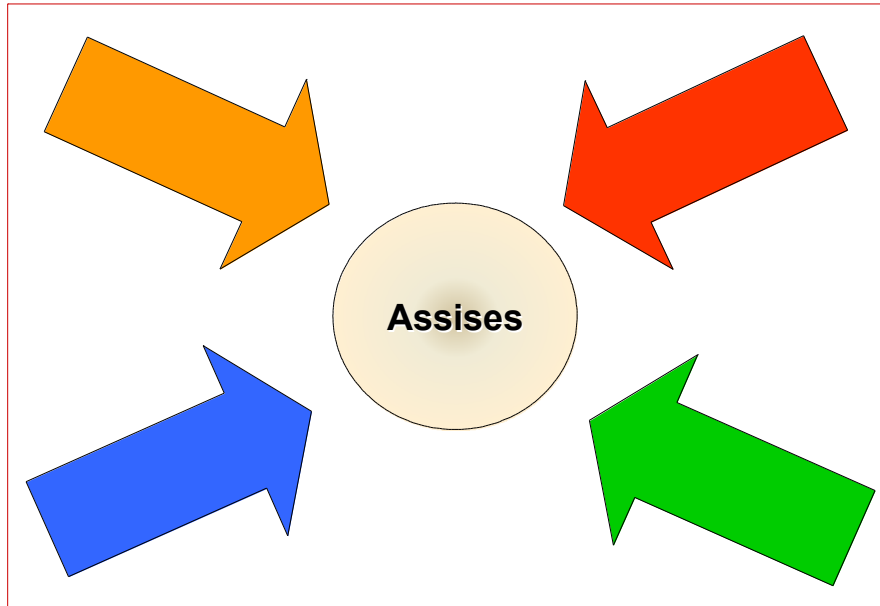
Alors, pour inciter les habitants à la prise d'initiative, la volonté de créer une dynamique commune autour de l'ESS peut passer par des Assises réunissant les 95 structures répertoriées et les 40 autres structures rencontrées dans un grand amphithéâtre. Les élus seraient présents à la table ronde. L'idée avancée est que **c'est la société civile qui fait l'économie solidaire et non les politiques ou les administrations.**

Les Assises préfigureront les groupes de travail mis en place autour de quatre thèmes :

- Les ressources informationnelles : synergie des structures, implantations territoriales, relation avec les maisons de l'emploi, programme de formation,

évaluation de l'employabilité de la main d'œuvre, etc ; 41 structures de l'économie solidaire sont invitées à participer + les 40 autres structures.

- Les structures financières : comment mobiliser l'épargne ? comment développer les structures actuelles, 4 structures de l'économie solidaire sont invitées + les 40 autres structures
- La production : les coopératives d'habitation, le développement des services de proximité et les coopératives de production.
- La consommation autrement, l'échange équitable, les jardins familiaux, etc.



Ces Assises auront pour fonction de diffuser le rapport et de profiter de la dynamique et de la mobilisation créées par l'étude pour favoriser l'appropriation de l'étude par les acteurs de l'économie solidaire, de l'économie sociale et des autres structures rencontrées.

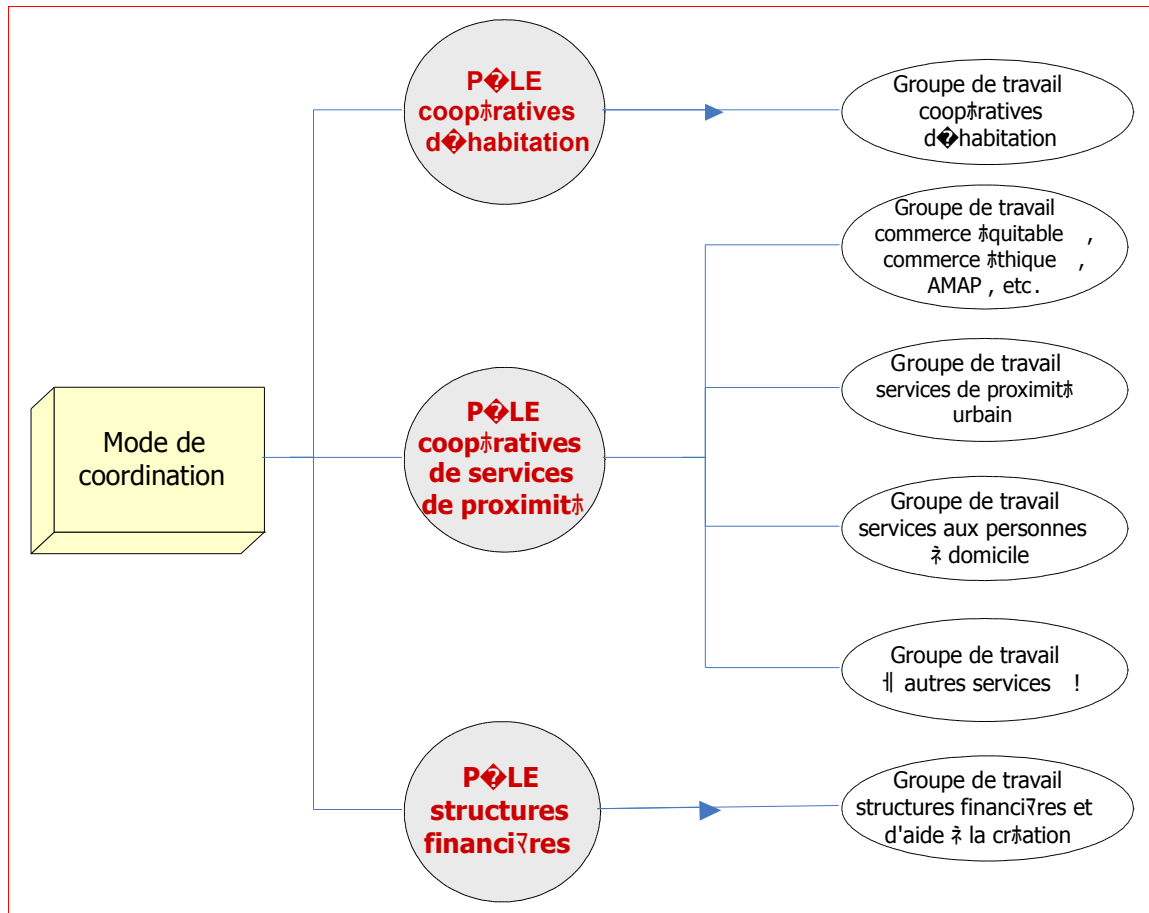
Au cours des entretiens, il est apparu que certaines structures ont déjà dans leurs perspectives certains des thèmes que nous avons par conséquent retenus dans les groupes de travail présentés ci-dessous, mais pour d'autres, ces Assises pourront être l'occasion de les inciter à infléchir leur activité pour se couler dans des pôles fédérateurs.

3^{ème} recommandation : Mise en place de groupes de travail

L'analyse des maillages et des dynamiques actuelles des structures rencontrées a fait émerger **3 priorités** que nous proposons de reprendre en constituant trois domaines de travail :

- premier domaine, **les coopératives d'habitation** qui peuvent mobiliser 18 structures si l'on se fie aux informations que nous avons tirées des entretiens
- deuxième domaine, **les services de proximité** qui peuvent se décomposer en quatre groupes de travail :
 - le commerce équitable, jardins familiaux et AMAP pouvant mobiliser au moins 12 structures
 - Les services de proximité urbain pouvant mobiliser au moins 37 structures.
 - Les services aux personnes pouvant mobiliser au moins 20 structures.
 - Les autres services pouvant mobiliser au moins 29 structures.
- troisième domaine : **les structures financières** pouvant mobiliser au moins 13 structures.

Au total, 101 structures sur 135 sont représentées ici, ce qui fait une couverture potentielle de 75 %. Ce pourcentage pourrait être un indicateur pertinent de la mobilisation des acteurs concernés ; un autre indicateur pourrait être l'apparition de nouveaux acteurs intervenant dans le champ de programmes ; d'autres indicateurs seront à construire par les acteurs eux-même lors des réunion de groupes de travail ;



Préalable à la présentation des 3 groupes de travail

Les schémas proposés dans la présentation des groupes de travail ci-dessous ont été construits à titre illustratif : ils ne préjugent pas de la manière dont les acteurs de l'économie solidaire et autres structures susceptibles de s'impliquer dans le développement du territoire choisiront de mettre en œuvre les groupes de travail.

Il nous a semblé à partir des entretiens que telles structures pourraient être intéressées par la mobilisation sur tel ou tel groupe, mais les groupes de travail se construiront en fonction des interactions entre les 95 structures de l'économie solidaire, les 40 autres structures (notamment celles de l'économie sociale) et d'autres structures éventuelles.

Certaines structures pourront souhaiter participer à plusieurs groupes de travail, si elles en ont les moyens humains. Cela pourra d'ailleurs contribuer à mailler les groupes de travail entre eux en plus des maillages internes et en plus des rencontres collectives aux Assises et au Forum proposés. Toutefois, il est important de ne pas multiplier les réunions afin de ne pas écraser les divers et nombreux dynamismes sous le poids des exigences organisationnelles.

Les groupes de travail n'ont pas vocation à créer de toutes pièces de nouvelles solutions. Ils devront s'appuyer sur les expériences existantes: il a été précisé dans la partie méthodologie de l'étude que l'une des difficultés au développement de l'économie sociale et solidaire vient de la possibilité d'avoir accès à une mémoire des innovations sociales (par opposition aux innovations technologiques qui sont plus aisément brevetables). Les groupes de travail seront donc l'occasion d'activer la mémoire de chacun et de partager les innovations sociales mises en oeuvre. Ces groupes de travail pourront ainsi être l'occasion de pérenniser des projets et de catalyser les innovations sociales qu'ils ont créées. Bon nombre de projets d'économie solidaire risquent souvent de disparaître de par leur dépendance aux subventions publiques : de tels groupes de travail peuvent assurer la diffusion de leurs richesses.

Premier groupe de travail sur les coopératives d'habitation

Objectifs visés : mise en place d'un programme à partir de 2007

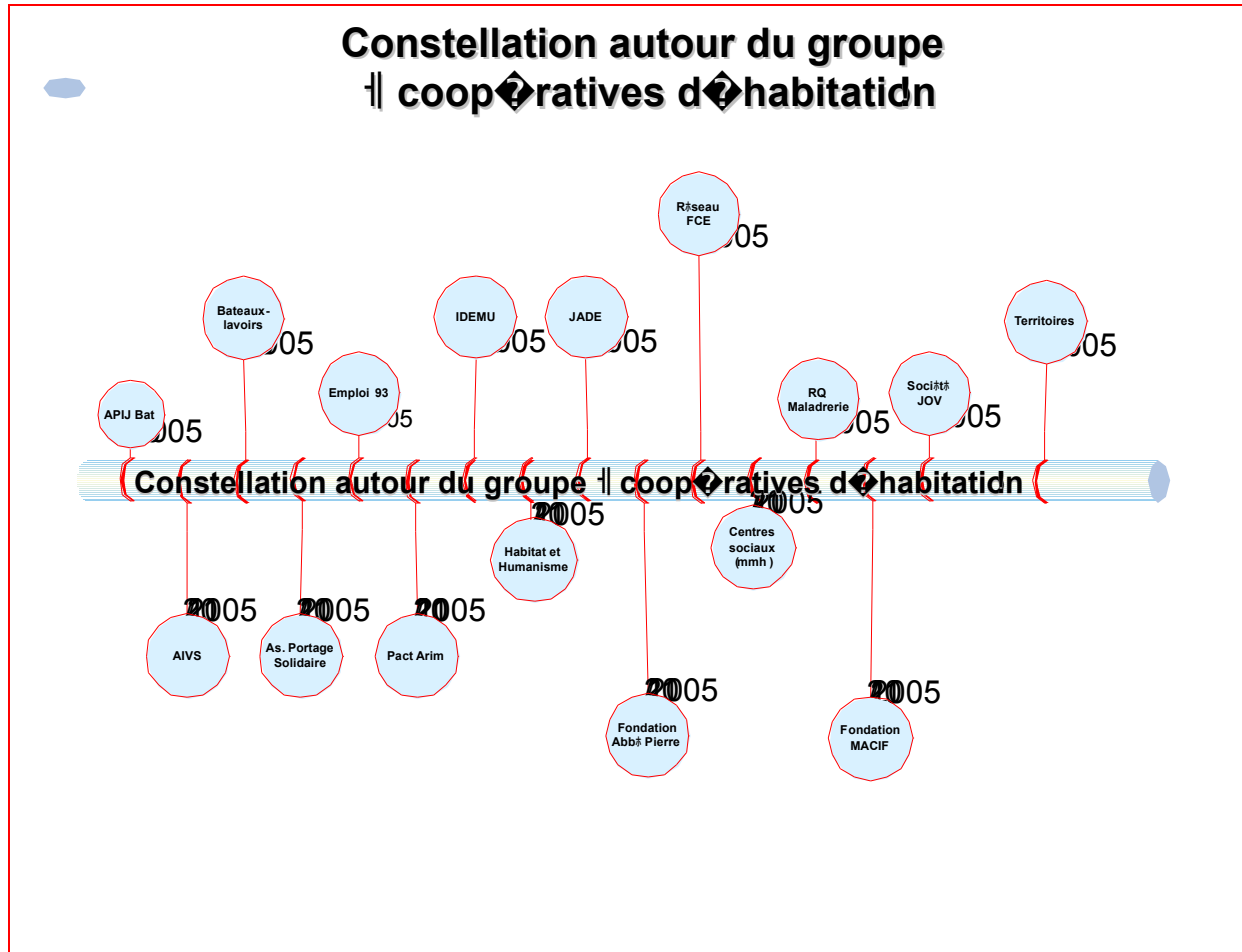
Chronogramme : 12 mois

L'exemple des coopératives d'habitation de Montréal est intéressant parce qu'il est un compromis entre la propriété individuelle et les collectifs HLM. Mais contrairement à cette pratique qui ne fait pas des habitants des propriétaires, il faut transformer la location en location-bail de telle sorte à ce que les habitants soient au terme propriétaires de leur habitat. Car la propriété n'est pas le signe de la richesse mais de la sécurité (Dans un pays riche comme la Suède, 39 % des ménages sont propriétaires, en Espagne, 83 %). Il paraît donc urgent aujourd'hui de reconsidérer les modes de production et de consommation du logement social en encourageant la formation à la co-participation des habitants en amont du montage des opérations de logement sociaux. Il s'agit de remettre les gens en situation de responsabilité, d'élaborer par eux-mêmes et collectivement une solution adaptée à leurs besoins et de donner les moyens pour résoudre leurs problèmes de logement.

La communauté d'agglomération peut avoir en charge le financement de l'habitat social. La propriété collective peut se matérialiser par la création d'une société coopérative dont la propriété serait indivise. Chaque détenteur de parts sociales est propriétaire à la fois des parties communes et individuelles. Si un coopérateur souhaite partir, il peut revendre à tout moment

en fonction du prix du marché mais avec un reversement d'un certain pourcentage à définir au collectif.

Plusieurs systèmes peuvent être aménagés qui nécessite un groupe de travail qui se réunira quatre fois dans l'année.



L'objectif des coopératives d'habitation est triple :

- renouveler la gestion et la production du logement social en France en impliquant les usagers dès le montage u projet,
- traduire le remboursement des emprunts en parts sociales dans la société civile coopérative,
- favoriser la mixité sociale sur la base d'une acceptation volontaire.

2^{ème} groupe de travail sur les coopératives de services de proximité

Objectifs visés : mise en place d'un programme à partir de 2007

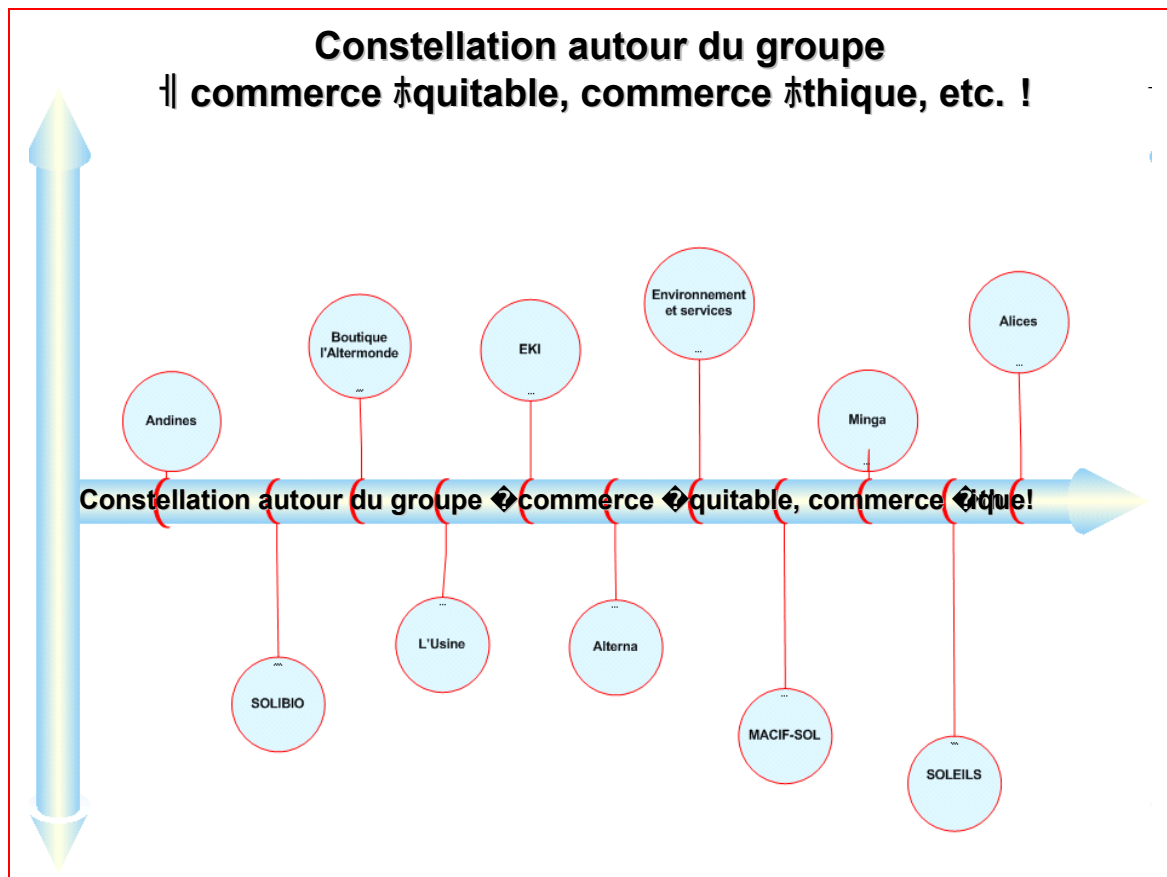
Chronogramme : 12 mois

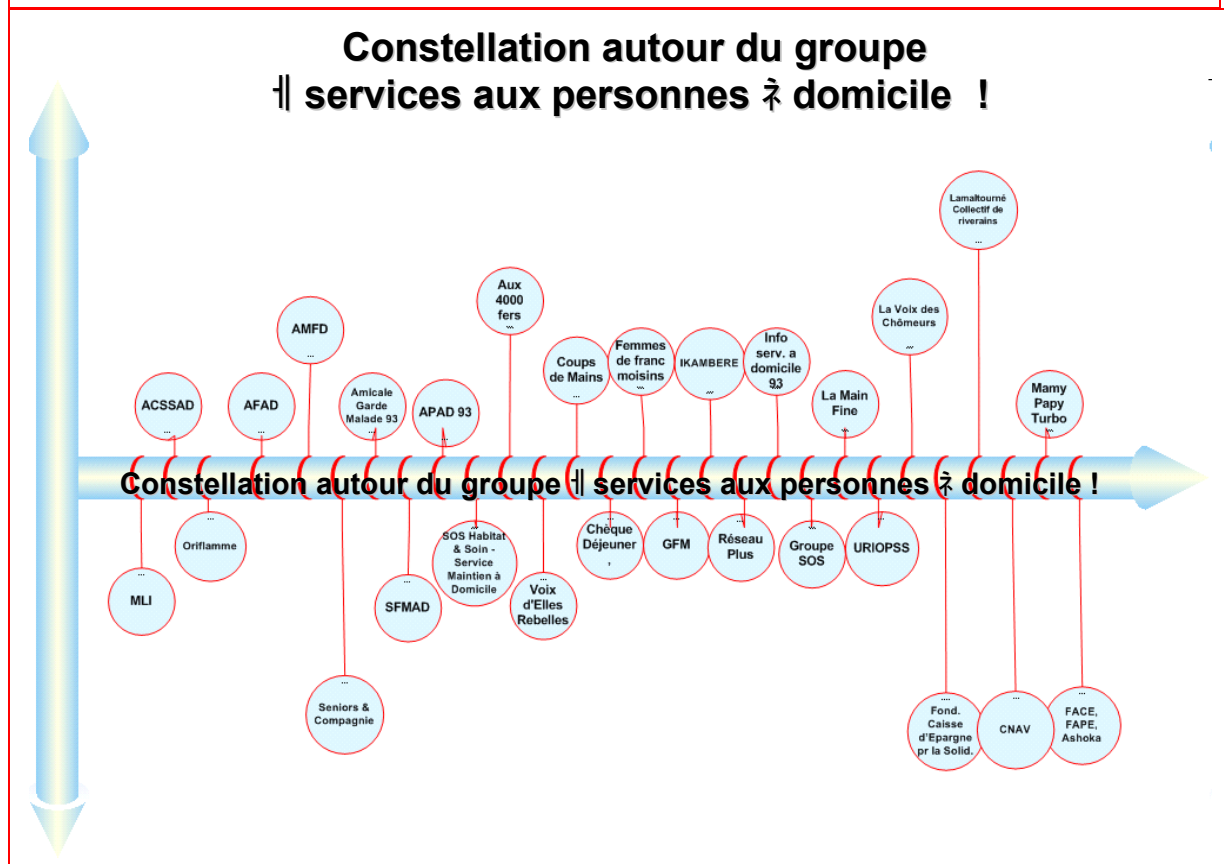
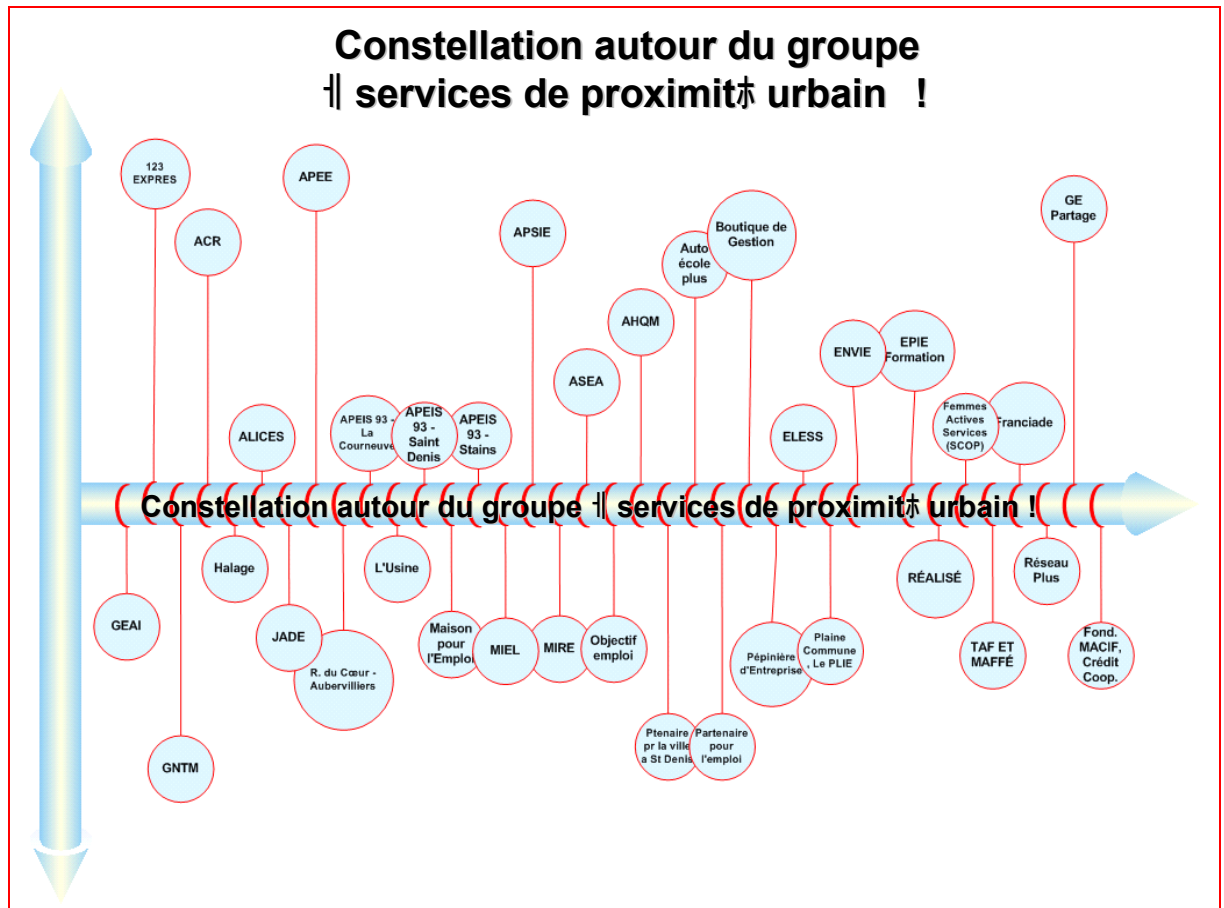
Ces services ne prendront pas nécessairement la forme associative qui présente le défaut d'une fragilité de l'équilibre économique et d'une trop grande dépendance à l'égard des pouvoirs publics. On cherche à créer des **coopératives de proximité**.

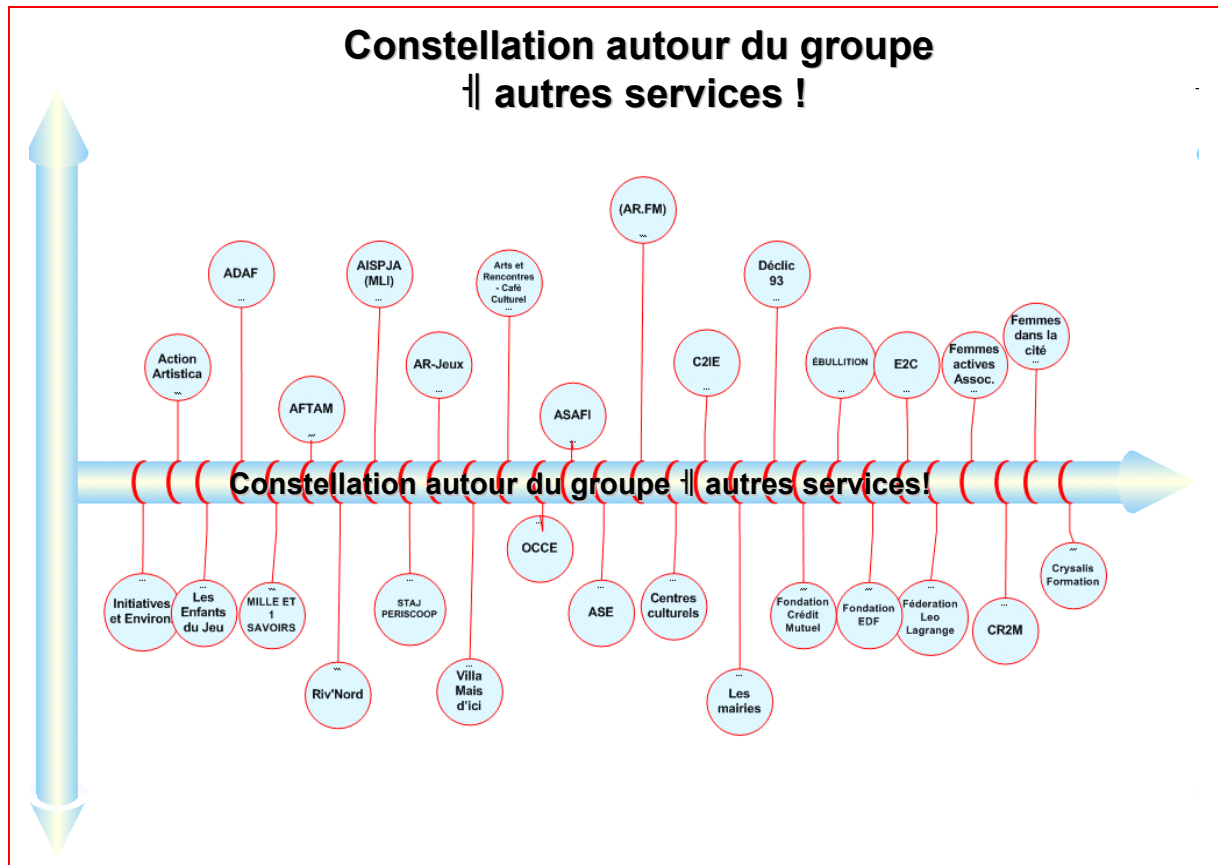
Pourquoi des coopératives ? Parce qu'elles associent des habitants dans un projet commun où ils sont engagés financièrement et que les coopérateurs peuvent être aussi les employés (coopérative de production + coopérative de consommation); Parce que ses services sont en général à faibles intensités en capital. Parce que les méthodologies de construction sont accessibles.

On pourrait diviser ces services en quatre grands groupes de travail :

- un groupe « commerce équitable, commerce éthique, AMAP », etc ;
- un groupe « services de proximité urbain » (commerces de bouche, services aux personnes du domicile, etc)
- un groupe « services aux personnes à domicile » agréé ou non agréé.
- un groupe « autres services » : culture, environnement, échanges de savoirs, formation





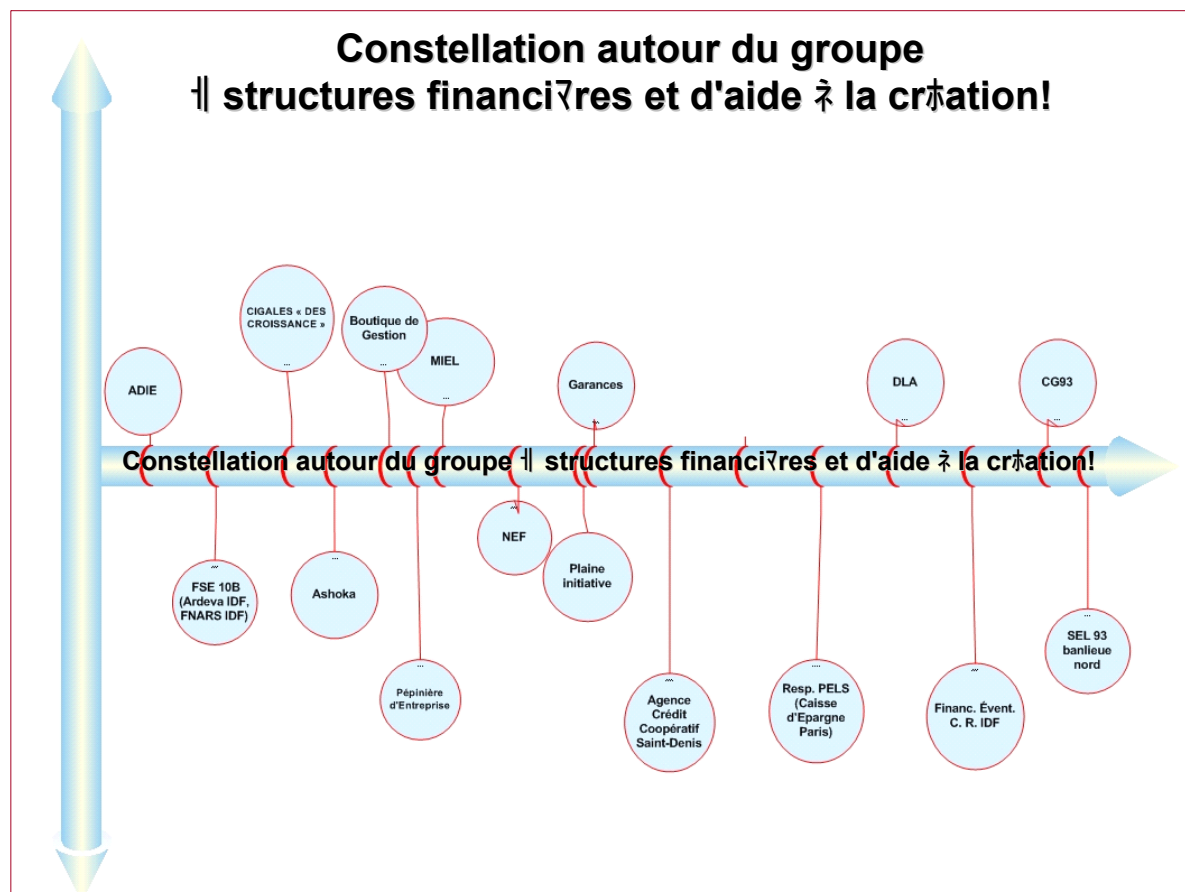


3^{ème} groupe de travail : les structures financières

Objectifs visés : mise en place d'un programme à partir de 2007

Chronogramme : 12 mois

La finalité est de créer un pôle financier organisé autour de plusieurs structures financières réunissant les principaux acteurs de ce domaine, à savoir : ADIE, la NEF, les banques coopératives, France Active, etc. Mais ce pôle passe nécessairement par une collecte de l'épargne qui est la clé de l'autonomisation des pratiques financières.



L'objectif est de favoriser le partenariat entre les organismes de finance, les partenaires publics et la société civile.

- A Lille, la ville au travers de son Plan de Développement de l'économie sociale et solidaire, la Caisse Solidaire (institution financière) et la société civile (Autonomie et Solidarité et CIGALES) aident au portage de projets depuis 2003 en mobilisant l'épargne.
- A Marseille, la semaine de l'épargne solidaire est organisée en Région PACA et Finansol pour faire la promotion des produits d'épargne solidaires des banques coopératives, avec le soutien du Conseil Régional et du Conseil Général, la ville de Valbonne, les Caisse d'Epargne, etc.
- L'Adie associe l'Agence Nationale Pour l'Emploi, la Caisse des dépôts et des institutions financières (Crédit Mutuel, banque Populaire, caisse d'Epargne, etc) avec un budget de 20 millions d'Euros.

Conclusions

Il appartient à Plaine Commune de s'engager dans les programmes pré-cités. Quatre

remarques peuvent aider à la prise de décision.

La première remarque est que l'étude est fondée sur l'esprit coopératif et moins associatif, précisant qu'il s'agit de chercher des activités marchandes qui tendent à ne pas nécessiter, dans leur cours normal, de financements publics. Les ressources à mobiliser sont donc modestes pour Plaine Commune.

La deuxième remarque est que l'énergie manifestée lors de cette étude par les milieux de l'économie solidaire mais aussi sociale doit servir de tremplin aux initiatives locales portées par la société civile. Ce n'est ni aux administrations, ni aux collectivités locales de porter les projets d'économie solidaire mais c'est à elles d'impulser un mouvement qu'il ne faut pas laisser s'essouffler.

La troisième remarque est que, malgré le nombre important de réunions (20 dans l'année), il ne s'agit pas des mêmes structures invitées. En moyenne et par structure, il s'agit de quatre réunions dans l'année. Compte-tenu de l'urgence de la situation, il est important de mobiliser la communauté.

La quatrième remarque est que Plaine Commune peut bénéficier d'une avance politique considérable car, en France, en dehors de Nantes, aucune collectivité n'a mené de politique aussi loin.

Il y a donc un enjeu important dans cette décision mais il faut bien remarquer que cette étude n'a pas été guidée par une urgence de situation et la totalité des résultats indiqués ici ont été préalable aux événements récents.

Même si le rythme proposé est soutenu, il obéit à une maîtrise de son échéancier.

Lors de la réunion du dernier comité de pilotage, il a été évoqué l'idée de hiérarchiser les groupes de travail de telle sorte à faire passer en priorité des axes pour l'année 2006-2007. Nous mesurons bien le travail à fournir mais nous ne sommes pas sûr de l'opportunité de fractionner les programmes si la volonté est de mailler les initiatives : par exemple, la construction d'une coopérative de logement pourrait nécessiter des prêts pour l'accession à la propriété d'une banque coopérative, un prêt pour un artisan de l'ADIE, une formation aux métiers du bâtiment par une structure de formation, et la création d'une coopérative d'activités.